



Guide pour un débat autour du film « UNE FAMILLE SYRIENNE »



Pourquoi ce guide ?

Ce guide a été conçu de façon à vous aider à organiser des interventions/débats après la projection du film « Une famille syrienne ». Il a pour but d'éclairer l'histoire du film et les thèmes dont il est question : les souffrances de la population syrienne, l'incertitude, un futur incertain. Le présent dossier a pour vocation d'apporter un certain nombre d'éléments clés qui vous permettront de répondre au plus grand nombre de questions et cas de figure. C'est également un outil destiné à vous permettre d'organiser un débat sans dépendre d'un intervenant extérieur. Au gré des interventions qui seront menées et des retours que nous en aurons, nous veillerons à le mettre à jour en fonction de sa mise à l'épreuve du public et de ses réactions.

Nous vous remercions par avance de nous tenir au courant de la façon dont s'est déroulé le débat que vous avez organisé afin que votre expérience puisse bénéficier à tous.

Comment utiliser ce guide ?

Ce dossier replace le régime syrien dans son contexte historique afin de mieux comprendre les enjeux de la révolution. Il contient aussi une série de « questions-réponses » qui constitue un outil indispensable en raison de la complexité de la situation et de son évolution. Idéalement, veillez à garder une ligne directrice et à ne pas trop vous disperser dans la mesure où le thème du film est susceptible de donner lieu à des questions polémiques.

Une utilisation souple

Ce dossier est élaboré en lien avec les campagnes menées par Amnesty International en la matière : l'utilisation de la torture, les morts en détention, les disparitions forcées, les abus de groupes armés, les transferts d'armes, les attaques non discriminées, l'accueil des réfugiés.

Vous trouverez dans le dossier crises sur extranet la liste des rapports publiés par Amnesty International depuis le début du soulèvement que vous pourrez proposer à l'assistance.

SOMMAIRE

1. Présentation du film « Une famille syrienne »	
a. Pourquoi soutenir ce film ?	4
b. Résumé	7
c. Fiche technique	7
2. Contexte historique	13
3. Quelques faits essentiels	17
4. Agissons ! Présentation des actions à entreprendre	19
5. Annexe	19

1. PRESENTATION DU FILM « UNE FAMILLE SYRIENNE »

a) Pourquoi soutenir ce film ?

La brutale répression des manifestations qui se sont déroulées en mars 2011 et le recours par l'opposition à la force armée a conduit, à partir de l'été 2011, à une militarisation du conflit. Les forces armées syriennes ont dès lors eu recours de façon intensive aux bombardements sur des villes comme Homs et Hama puis, plus tard, sur Alep-Est, attaquant délibérément et aveuglement des zones civiles. Elles ont également imposé des sièges bloquant pour les populations concernées l'accès à la nourriture, à l'eau, aux soins médicaux. En même temps, des groupes armés sévissent et commettent des atrocités de leur côté.

Le film nous fait vivre l'angoisse d'une famille syrienne qui sent le danger se rapprocher, le danger pouvant venir des bombardements, des snipers et aussi des escrocs qui profitent de sa vulnérabilité pour s'introduire chez eux et y commettre les pires forfaits. Cela rejoint les préoccupations d'Amnesty International sur le sort des civils dans les conflits armés, en Syrie comme ailleurs.

Le film fait prendre conscience du dilemme qui se pose aux familles syriennes : faut-il fuir, faut-il rester ?

Partir, mais pour aller où ?

Le jeune couple présent dans le film décide de partir. L'homme veut vraisemblablement rejoindre un groupe armé mais il est blessé par un sniper. A la fin du film on comprend que la jeune femme va quitter la famille. Le choix de partir est toujours douloureux que ce soit à l'intérieur du pays ou à l'étranger.

A l'intérieur du pays : La violence des bombardements, les arrestations, ont incité de nombreux syriens à se déplacer à l'intérieur du pays dans l'espoir, souvent vain, de trouver un toit dans des villages ou des villes moins soumises aux bombardements.

Selon les chiffres connus mi 2017, 6,3 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays.¹

Dans son livre, « *Les portes du néant* » publié en février 2016 (Stock), l'écrivaine syrienne Samar Yazbek évoque à plusieurs reprises les souffrances des exilés de l'intérieur.

« Nous n'avons nulle part où aller. Nous avons tout laissé derrière nous. Nous sommes partis en courant sous les frappes. Nous sommes huit femmes, onze personnes en tout avec les hommes. Cette grange nous abrite depuis un an ... En hiver, nous bouchons les ouvertures avec des sacs en plastique. Le froid est usant. Nous n'avons plus assez de bois pour nous chauffer, il n'y a plus d'arbres. » (p. 219)

¹ http://ec.europa.eu/echo/files/aid/countries/factsheets/syria_en.pdf

« Vous voulez vraiment faire connaître au monde ce qui nous est arrivé ? Jurez que vous direz au monde entier que les habitants des autres villages nous ont chassés. Ce n'est pas comme vous croyez. Le peuple n'est pas uni. La haine monte entre les gens » p.220

Les familles cherchent aussi refuge dans des camps installés dans le nord de la Syrie à la frontière avec la Turquie. Ces camps sont surchargés et ne sont pas totalement à l'abri de bombardements.

A l'étranger : plus de 5 millions de personnes sont réfugiées à l'étranger.²

Face à l'afflux des réfugiés, les pays limitrophes de la Syrie ont mis en place des mesures restrictives pour dissuader les réfugiés de s'installer dans leur pays, et certains procèdent même à des renvois illégaux.

Dans plusieurs rapports, Amnesty International a dénoncé ces mesures :

« Les Syriens confrontés à des restrictions de plus en plus sévères au Liban »

Dans ce rapport, AI dénonce le fait que, depuis 2014, les personnes réfugiées de Syrie doivent payer une participation aux frais pour les services de santé qui sont trop élevés pour nombre d'entre elles.

MDE 24/1785/2015 du 15 juin 2015

La situation au Liban continue à être dramatique, comme le souligne un communiqué de presse d'AI du 25 juillet 2017 : « Liban. L'enquête sur la mort de réfugiés syriens en détention aux mains de l'armée doit être approfondie »

<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2017/07/lebanon-further-investigation-needed-into-deaths-of-syrian-refugees-in-military-custody/>

De même en Jordanie, les réfugiés syriens doivent lutter pour accéder aux soins de santé, ce que dénonce AI dans son rapport intitulé « Vivre en marge de la société »

MDE 16/3628/2016 du 23 mars 2016.

A plusieurs reprises, AI a dénoncé la situation des réfugiés coincés au dans une zone désertique entre la Syrie et la Jordanie.

<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2016/10/jordan-aid-deliveries-to-refugees-trapped-in-the-berm/>

<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2016/09/syria-jordan-border-75000-refugees-trapped-in-desert-no-mans-land-in-dire-conditions/>

AI a également dénoncé à maintes reprises l'accord de l'Union européenne avec la Turquie.

<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2017/07/lesvos-symbolic-protest-from-refugees-caught-in-the-net-of-the-eu-turkey-deal/>

<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2017/03/eu-turkey-deal-a-shameful-stain-on-the-collective-conscience-of-europe/>

De même, une fois arrivés en Europe après un périple dangereux, les réfugiés se trouvent souvent coincés en Grèce ou ailleurs.

² <http://data.unhcr.org/syrianrefugees/regional.php>

Face à l'afflux des réfugiés, les pays riches font preuve de beaucoup d'inertie et de mauvaise volonté. AI les a exhortés à plusieurs reprises de prendre leur part de responsabilité pour soulager les pays voisins de la Syrie. Par exemple en France :

<https://www.amnesty.fr/refugies-et-migrants/actualites/journee-refugie-a-quand-une-veritable-politique-daccueil>

Rester ?

Des familles syriennes ont décidé de rester en Syrie comme cette famille qui nous est présentée dans le film, mais à leurs risques et périls. En effet, les forces armées gouvernementales bombardent systématiquement les zones civiles détruisant immeubles d'habitation, écoles, hôpitaux, marchés. Des familles entières disparaissent lorsque les immeubles s'effondrent. Malgré la rapidité d'intervention des « *casques blancs* » et leur courage, de nombreux morts ou blessés sont à déplorer. Plus de 75.000 personnes sont victimes de disparition forcée, la torture sévit dans les prisons. (voir par exemple notre horrible rapport sur la prison de Saidnaya, au nord de Damas, publié le 7 février 2017 (MDE24/5415/2017) :

<https://www.amnesty.fr/conflits-armes-et-populations/actualites/syrie-lhorrible-prison-de-saidnaya>. Plus de 15.000 personnes ont été tuées dans les prisons syriennes depuis le début du conflit.

Différents groupes armés de l'opposition et groupes djihadistes bafouent également régulièrement les droits humains de ceux qui restent et se livrent à des exactions effrayantes. Plus de 2050 personnes ont été victimes de disparition forcée par les groupes armés.

Actuellement, 13.5 millions de personnes ont besoin d'une assistance humanitaire, dont 4.5 millions sont dans des zones difficiles d'accès.³ Plus de la moitié des personnes déplacées sont des enfants et des femmes.

De plus, la décision de rester les expose aux brutalités des snipers et des voyous, comme le montre le film. La corruption, déjà très prégnante sous le régime de Hafez al Assad, a connu un sommet de cynisme avec l'augmentation du nombre des disparitions forcées et des arrestations arbitraires. Dans son rapport intitulé « *Entre la prison et la tombe : les disparitions forcées* » (MDE /24/2579/2015), AI dénonce le « *marché noir des disparitions forcées* ». Dans ce « *marché* », les « *vendeurs* » sont des individus proches des autorités syriennes qui se présentent comme des médiateurs et auxquels font appel, moyennant le versement d'un pot-de-vin, des parents et amis de disparus qui cherchent à recueillir des informations sur l'endroit où ils sont détenus, leur état de santé, à obtenir un droit de visite... Selon les déclarations de défenseurs, c'est une nouvelle profession pour les Syriens qui contribue, pour une part importante, à l'économie du pays.

³ <http://www.unocha.org/syria>

b) Résumé

Rester enfermé jour et nuit, ne pas sortir, ne pas même oser regarder dehors, c'est trop dangereux. Ce n'est pas la prison, c'est le quotidien d'une famille de Damas en Syrie, en pleine guerre. Une famille parmi d'autres qui fait ce qu'elle peut pour continuer à vivre, au jour le jour. L'appartement est devenu une sorte de blockhaus. Tout y est organisé en fonction de la pénurie. Il s'agit tous les jours de tenir un jour de plus.

c) Fiche technique

Titre de l'œuvre : Une famille syrienne (« Insyriated »)

Réalisation : Philippe Van Leeuw

Avec Hiam Abbass

1h26 – Belgique / France - 2016 - DCP

SORTIE LE 6 SEPTEMBRE 2017

Prix du Public Berlinale 2017

Section Panorama

ENTRETIEN AVEC PHILIPPE VAN LEEUW

Le film raconte la journée d'une famille syrienne vivant confinée dans son appartement. D'où est venu le désir de faire ce film ?

D'un sentiment d'injustice. Quand la Communauté Internationale s'est engagée en Libye avec tous les moyens nécessaires, militaires et politiques, au même moment, en Syrie, les manifestations pacifiques étaient réprimées par la terreur, et là, personne n'a bougé. Comme pour mon premier film, *Le Jour où Dieu est parti en voyage*, qui abordait le génocide au Rwanda, je suis parti de cette colère, de ce sentiment d'impuissance face à des choses terribles qui se passent sous nos yeux.

La réalité de la guerre est très présente dans votre film mais reste essentiellement hors-champ...

On voit beaucoup d'images des conflits armés à la télévision, on entend des commentaires sur les actes de tortures perpétrés, mais on ne voit pas comment les gens se débrouillent au quotidien dans cette réalité dont ils sont otages. Dans *Une famille syrienne*, je voulais mettre des images sur ces personnes qui subissent la guerre au jour le jour, quelles que soient leurs convictions politiques.

Qu'on ne se méprenne pourtant pas, je pense bien entendu que Bachar Al-Assad est un tortionnaire, que ceux qui le soutiennent sont encore pires que lui. Mais dans *Une famille syrienne*, je ne fais pas de politique, ou plutôt j'essaie de me situer en dehors des polémiques partisans, ce n'est pas mon propos. Je veux être au cœur de l'humain, avec un contexte historique et géopolitique aussi réduit que possible.

D'où l'idée aussi du huis-clos?

Cette idée m'est d'abord venue d'une amie chef opératrice syrienne, avec laquelle j'avais travaillé au Liban. En 2012, alors qu'elle est de passage à Paris,

je prends des nouvelles de sa famille et elle me dit que ça fait trois semaines qu'elle n'a pas de nouvelles de son père, qui vit à Alep. Elle sait juste qu'il est dans son appartement, dont il ne peut pas sortir parce que ça bombarde dans tous les sens autour de chez lui. Je suis parti de là : imaginer cet homme dans son appartement. En me disant : et si cela m'arrivait à moi ? Quels seraient mes propres ressorts, comment fait-on pour tenir ? Pour répondre à de telles questions, pas besoin d'aller enquêter en Syrie, de se documenter ou de lire des témoignages. L'important est de plonger dans l'humain. L'idée était de raconter le quotidien d'une famille ordinaire en imaginant les pénuries avec lesquelles il faut composer pour que ce quotidien conserve une apparence de normalité. Normalité qui est le seul faux-fuyant contre le déchainement de violence qui s'abat indistinctement et sans crier gare.

Et le choix de concentrer le huis clos sur une seule journée ?

Etre dans cet appartement et ne pas en sortir pendant 24 heures était une manière de concentrer les enjeux. Et de clore le film sur la notion de recommencement inéluctable : ce dont on vient d'être témoin va recommencer le jour suivant, et le jour d'après, de manière similaire.

La décision de Oum Yazan, la mère de famille, de taire ce qui est arrivé au mari de Halima est avant tout pragmatique : maintenir la cohésion du groupe, son énergie...

Oui, elle veut avant tout assurer la survie du groupe. Cette femme a la responsabilité de sa maison, elle est en charge d'organiser le quotidien pour qu'un semblant de normalité continue à s'exercer dans cet espace confiné, malgré la promiscuité, les pénuries de toutes sortes, et avec le manque d'intimité et l'ennui que ça induit.

Sans lui en avoir parlé, j'ai écrit en pensant à Hiam Abbass. Cela m'aidait beaucoup de m'appuyer sur ce que j'imaginai d'elle : sa détermination, son autorité gracieuse. Et puis Hiam est née en Palestine, elle a grandi au milieu des bombes, elle a cette connaissance intime du conflit. Comme d'ailleurs les autres acteurs du film, qui sont tous Syriens, hormis Juliette Navis et Diamand Abou Abboud, la jeune Libanaise. C'était capital pour moi qu'ils puissent chacun s'appuyer sur leur vécu, mais aussi me semble-t-il le transmettre à l'écran. Ils étaient très impliqués dans ce film qui raconte quelque chose qui leur appartient, dans lequel ils se reconnaissent.

Les deux maris étant hors-champs, les forces vives du film sont essentiellement féminines...

Face à la violence, la femme ne répond généralement pas par la violence. Elle trouve d'autres ressorts, que je trouve exceptionnels et que j'avais envie d'explorer, notamment lors de la scène de viol. Halima essaye de se prêter volontairement au « jeu » de ses agresseurs plutôt que de rester sur la défensive, à prendre des coups. Elle essaye de les diviser, de les éloigner autant que possible de son bébé d'abord, et des autres ensuite. Et de rester en vie elle-même. Son action est avant tout guidée par son instinct de survie.

Quand je suis confronté à la représentation de scènes aussi violentes, j'essaie toujours qu'à aucun moment le spectateur n'ait besoin de détourner le regard et, en même temps, je ne voulais pas faire l'impasse sur la brutalité de cette scène. Alors je me suis concentré sur la résistance et la dignité de cette femme, qui irradie tout son corps. Ensuite je savais pouvoir basculer aussi dans la cuisine et montrer par le son seulement ce que cette violence produit sur ceux

qui en sont témoins.

Cette violence faite aux femmes est une véritable arme de guerre.

Du point de vue de nos archaïsmes, la position de la femme, même dans nos sociétés occidentales, reste profondément sédentaire, au sens premier du terme. La femme, c'est la maison, le port, celle vers laquelle on revient, qui permet le mouvement, l'action. Elle est donc une cible prioritaire dans tout conflit. Quand on détruit la femme, on détruit l'énergie, la volonté et la raison de se battre du combattant.

Cette femme face à ses agresseurs alors que les autres occupants de l'appartement sont réfugiés dans la cuisine est aussi pour moi une forme de métaphore. D'une certaine manière, ceux qui entendent tout et qui voient tout et ne font rien, c'est nous. Et la jeune femme, c'est la Syrie.

Vous ne jugez pas pour autant vos personnages.

Comment juger ceux qui restent derrière la porte et n'osent pas bouger ? Peuvent-ils faire autrement ? Si cette porte s'ouvrait et que ces agresseurs s'engouffraient dans la cuisine, ce serait un carnage. Ces gens sont dans une situation absolument intenable et eux aussi souffrent, à leur façon. Leur culpabilité est leur souffrance.

Vos personnages ne sont pas héroïques mais à un moment donné, ils font tous preuve de courage.

Je pense qu'on a tous la capacité d'être digne dans des circonstances extrêmes. Quelque part, on n'échappe pas à cette capacité d'être digne. On est mieux qu'on ne croit. Et si on ne l'est pas, c'est qu'on a choisi de ne pas l'être. Quand des méchants sont identifiés comme tels – en l'occurrence les agresseurs de Halima – ils ne sont pas explorés et restent des figures. Je me refuse à en faire de vrais personnages, avec une pensée, un raisonnement, un mobile, une âme... On ne sait même pas à quel camp politique ils appartiennent. Pour moi, ce sont essentiellement des mafieux qui tirent profit du chaos.

Pourquoi la mère ne veut-elle pas quitter cet immeuble ?

La raison de rester de cette femme d'origine palestinienne est claire, elle le dit : « Moi je suis née sans maison. Personne ne me fera partir d'ici. » Elle a construit son espace de vie dans cet appartement, avec son mari, ses enfants. C'est son oeuvre en quelque sorte, et elle la défend.

Je me dis aussi que ces gens ont peut-être laissé passer l'occasion de partir à un moment donné, espérant que les choses allaient finir par s'arranger. Il y a toujours cette première période où l'on se dit que ça va se calmer. Et le temps d'appréhender la réalité, souvent il est trop tard. Savoir que c'est « maintenant ou jamais » qu'il faut partir nécessite beaucoup de courage.

La relation entre le grand-père et son petit-fils est très forte...

Il se retrouve là devant ce champ de ruines qu'est devenu son pays. Et tout en ne comprenant pas comment on a pu en arriver là, il se dit qu'il porte une part de responsabilité dans ce désastre. Alors, devant son petit-fils, qui réagit face à la guerre comme un enfant – sans être dans une conscience aigüe du drame, avec cette capacité à continuer de sourire, de jouer malgré tout – le grand-père est capable d'accueillir cette source de vie, on sent un fluide qui passe entre eux deux. Et puis on sent aussi une tendresse et beaucoup de respect vis-à-vis de sa belle-fille.

Et le personnage de Delhani, la domestique?

Pour moi, ce personnage est capital. Au fil du temps, une confiance, un respect et une complicité se sont établis entre ces deux femmes. Delhani est la conscience éveillée des égarements et errements qui sont commis – aussi en son nom puisqu'on ne lui laisse pas d'autre choix que de tenir sa langue. Elle n'a pas de pouvoir mais elle a au moins la force de son regard vis-à-vis de sa patronne. Elle est aussi ce personnage qui n'a rien à voir avec cette guerre et qui s'y retrouve piégé sans aucun moyen de s'en échapper.

Le film est peu découpé mais très chorégraphié, accompagnant les mouvements des personnages à travers l'appartement...

Je tenais à cette dynamique à l'intérieur de cet espace clos, à cette fluidité, caméra à l'épaule, pour épouser au mieux la forme du réel et du quotidien. Ces mouvements, qui accompagnent en particulier la mère donnent corps à l'urgence dans laquelle les personnages se trouvent. Je voulais capter l'interaction constante entre les uns et les autres, en n'oubliant jamais que ce qui est vu par l'un ne l'est pas forcément par l'autre... Et que la vie continue, malgré la guerre, malgré les bombes.

Le fait de ne pas découper, de privilégier le plan séquence, agrmente aussi la notion de "temps réel", et participe à la recherche d'authenticité dont le film avait besoin, au même titre que le format et la caméra à l'épaule qui renforcent la sensation "documentaire" du film.

Pourquoi avez-vous choisi de tourner à Beyrouth ?

Il était impossible de tourner en Syrie mais je voulais garder une proximité socio-culturelle aussi forte que possible avec ce pays. Aussi bien au niveau de la langue ou de l'histoire récente que des détails du quotidien tels qu'une cafetière, un meuble... Le Liban étant le jardin – ou la cour – de la Syrie, l'idée d'y tourner s'est imposée tout de suite. Et puis j'avais déjà fait deux films à Beyrouth en tant que chef opérateur, je connaissais bien la ville.

Le moment où la mère s'allonge sur la table de la salle à manger suspend le récit de manière inattendue...

Cette scène est un moment d'abandon profond qui traduit cette capacité humaine à se réfugier à l'intérieur de soi-même et à s'y ressourcer. Et ceci de manière d'autant plus incongrue et débordante que l'on est à ce point mis sous pression. On imagine très bien que cette table un peu luxueuse est importante pour cette femme, c'est son bien à elle. Dans ce contexte de dénuement, on la sent partagée entre le sentiment de dérisoire et la satisfaction profonde que cette table fasse encore partie de son quotidien.

Et puis il y a la fraîcheur, le bois poli, lisse, une sensualité presque enfantine, qui n'a plus court, et dont elle a besoin.

Le film se termine comme il a commencé, hormis que le visage du grand-père est filmé au plus près de la peau. Au-delà de la boucle, le film dessine une trajectoire : celle de s'être rapproché de l'humain...

Pour moi, l'empathie et l'identification aux personnages sont absolument essentielles. Elles sont le moteur de notre compréhension, d'autant plus la compréhension de sentiments aussi aigus que ceux-là.

Entre le moment où j'ai commencé à réfléchir à ce film, en 2013 et le moment où le film existe pour le public, en 2017, la tragédie des réfugiés syriens a surgi

et nous concerne tous, mais il nous manque encore des clés pour comprendre pourquoi ces gens arrivent ici. En montrant ce qu'ils vivent au quotidien dans leur pays, j'espère que le film contribuera à faire comprendre les raisons qui les ont faits se précipiter sur les routes et frapper à nos portes.

ENTRETIEN AVEC HIAM ABBASS

Comment êtes-vous arrivée sur le projet d'*Une famille syrienne* ?

Philippe Van Leeuw pensait à moi en écrivant, en tout cas, c'est ce qu'il m'a dit ! Et quand, à un moment donné, il m'a fait lire son scénario, j'ai dit : « Il faut le faire ! ». Il n'avait pas encore le budget, il n'était pas encore sûr de pouvoir réaliser le film mais on a gardé le contact, il me tenait au courant des avancées du projet. Il y a eu une vraie rencontre avec Philippe autour de ce projet très important pour moi politiquement. La guerre en Syrie dure et continue de durer, on ne comprend pas très bien ce qui se passe, on se demande si et quand elle va s'arrêter.

L'enjeu du film n'est pas pour autant de nous expliquer ce conflit...

C'est justement que je trouvais intéressant dans le scénario de Philippe : il ne pointe pas le « méchant » et sa politique mais aborde la guerre d'un point de vue de la victimisation de l'être humain, pris dans une machine plus grande et grosse que lui. Une machine qui bouffe tout le monde, sans que la personne concernée soit même consciente de ce qui se passe.

Le film ne rentre pas dans le côté documentaire de la guerre de la Syrie, il rentre dans l'intimité d'une famille qui essaye de survivre à cette guerre. On essaye toujours de présenter la guerre comme étant dans l'ordre naturel des choses mais rien ne nous oblige à le croire. Surtout si on croit en la vie, en l'individualité, aux droits naturels de chaque être humain...

Comment avez-vous abordé votre personnage, Oum Yazan ?

La seule chose que je devais faire, c'était suivre ce qui était dessiné dans l'écriture du personnage pour le dessiner à mon tour corporellement – corporellement voulant dire aussi : émotionnellement... Et me plonger dans le film avec Philippe, qui savait très bien ce qu'il voulait et qui m'a fait confiance. Je crois qu'on était vraiment sur la même longueur d'ondes.

J'aime beaucoup cette femme qui fait face à sa vie, à son destin, au destin de sa famille, de cette voisine qui vient trouver refuge chez elle. Elle veut vraiment mener sa vie avec sa famille comme si la guerre n'existait pas. Elle veut vraiment que la vie continue, envers et contre tout. Jusqu'au moment où le danger fait irruption à l'intérieur de son foyer. A partir de là, tout devient inattendu, elle-même est surprise de sa propre capacité de survie, sa propre capacité à protéger les siens.

Quand elle choisit de cacher à Halima ce qui est arrivé à son mari, on comprend le pragmatisme de son attitude...

Effectivement, elle choisit de ne rien dire pour protéger la sécurité de sa famille. Elle pense qu'elle a raison. Et moi qui l'incarne, je la laisse avoir raison. Et cette raison amène une autre raison, qui à son tour entraîne une autre... Et le personnage se retrouve embarqué dans une succession d'événements et de prises de décisions qui sont peut-être discutables, mais qui sont propres à cette femme, dans sa morale actuelle, relative à la survie de son foyer, heure par heure.

Le film n'est pas dans le jugement, mais dans le vécu instantané des personnages. Ce qui n'empêche pas les remords. Après l'agression d'Halima, on sent qu'Oum Yazan éprouve un regret énorme. Elle ne sait pas quoi faire de son corps et de son émotion au moment où elle quitte la cuisine pour retrouver la jeune femme.

Les forces vives de ce foyer sont essentiellement des femmes...

C'est une réalité de la guerre : en l'absence de l'homme, la figure patriarcale devient patriarcale. C'est la femme qui doit prendre les décisions pour faire tenir le foyer et le protéger, c'est elle qui a le pouvoir. Et ce pouvoir, mon personnage le pratique d'un point de vue très clair : la survie. Comment survivre une heure pour arriver à la suivante ?

A l'échelle du film construit sur 24 heures, cette journée représente presque toute une vie pour cette famille. Chaque heure passée devient donc une véritable victoire. On a fini cette heure, maintenant attaquons la suivante ! Préparons le déjeuner, faisons semblant de manger comme si de rien n'était... Il faut à la fois s'attendre au pire danger et en même temps, si cette heure est paisible, savoir en profiter.

Comme lorsque Oum Yazan s'allonge sur la table...

Ce moment est effectivement le seul qui échappe au cycle de décisions dictées uniquement par l'impératif de survie. Quand elle enlève la nappe et s'allonge sur le bois frais, Oum Yazan fait vraiment un choix pour elle, rien que pour elle. Cette femme, qui a besoin d'un air frais s'allonge sur cette table comme d'autres se mettraient tout simplement les mains dans l'eau, puis sur le visage, pour se rafraîchir. C'est un moment d'une intimité rare dans ce champ de bataille, un geste poétique, inattendu... La table est une surface fraîche dans cette chaleur. Et une surface neutre dans ce monde en guerre.

Malgré le danger et les bombes, Oum Yazan refuse de quitter son appartement...

Ce refus de partir lui appartient en tant que Palestinienne : elle a quitté une fois son pays et elle ne partira pas à nouveau sans la promesse d'un retour possible chez elle, en Palestine.

Selon Philippe van Leeuw, il était important que les acteurs aient un vécu personnel de la guerre...

Personnellement, je n'ai pas pensé à mon vécu en parallèle de celui du personnage que je jouais. D'autant plus que je suis palestinienne, mon expérience de la guerre est très différente de celle que vivent les gens en Syrie. Comment ma « machine de jeu » fabrique-t-elle les choses ? Effectivement ça peut venir d'une mémoire personnelle, mais pour moi, il y a d'abord un personnage que je reçois, auquel j'ai envie de rêver et de donner corps, avec lequel j'ai le désir d'avancer... C'est avant tout une rencontre avec l'écriture du scénario, avec le metteur en scène et avec mes collègues acteurs.

Malgré les efforts de Oum Yazan pour préserver sa famille, son microcosme de paix paraît bien fragile, presque dérisoire...

Dans les premiers débats que j'ai pu avoir avec les spectateurs, je me suis rendue compte à quel point le film exprime le sentiment d'impuissance face à ce qui peut nous arriver. Ce foyer est comme une métaphore de notre vie intérieure et pose la question de comment réagir à ce qui se passe en dehors

de chez nous. Pour moi, ce film appelle à la conscience humaine et à la responsabilité. La guerre de Syrie se déroule peut-être loin de la France, géographiquement, mais elle est reliée à tout ce qui nous arrive. A commencer par les vagues de migrants qui arrivent. Que faisons-nous en Occident pour ces gens ?

J'espère que le film nous encouragera à nous interroger davantage sur nos préjugés vis-à-vis des réfugiés. Et sur comment être à la hauteur de cette humanité qui nous a été donnée à chacun pour que l'on puisse vraiment en faire un champ de paix, d'entente et de partage. Et non un champ d'égoïsme, que ce soit à un niveau individuel ou national. Aujourd'hui, ce sont les Syriens qui sont sous les bombes, mais demain, on ne sait pas... Cela pourrait tomber dans le foyer de chacun d'entre nous. Personne n'est à l'abri de rien.

FILMOGRAPHIE SÉLECTIVE DU RÉALISATEUR

Philippe Van Leeuw a réalisé en 2009 son premier long-métrage *Le jour où Dieu est parti en voyage* produit par Patrick Quinet et Toussaint Tiendrebeogo. Parallèlement il poursuit une carrière de directeur de la photographie parmi lesquels les films suivants :

1996 : *La Vie de Jésus* de Bruno Dumont

1997 : *Plus qu'hier, moins que demain* de Laurent Achard

1998 : *Franck Spadone* de Richard Bean

2005 : *Le Dernier des Fous* de Laurent Achard

2007 : *Les bureaux de Dieu* de Claire Simon

2011 : *Asfour* de Fouad Alaywan

2012 : *Stable, Unstable* de Mahmoud Hojeij

2013 : *Le chant des pierres* de François Gorin et Bruno Vienne

2. CONTEXTE HISTORIQUE

Les origines du soulèvement

Dès février 2011, la société civile syrienne développe des initiatives citoyennes s'inspirant des revendications exprimées dans le cadre du « *printemps arabe* ».

Le 15 mars 2011 une manifestation devant la mosquée des Omeyyades réclame plus de liberté tandis que le régime dénonce une « *rébellion armée de groupes salafistes* ».

Quelques jours auparavant des jeunes ont été arrêtés et torturés pour avoir écrit des slogans anti-régime sur les murs de la ville de Deraa. La violence et l'humiliation subies décident les habitants à se rassembler le 18 mars. Lors de cette manifestation, les forces de l'ordre tirent sur la foule et la révolution syrienne voit alors tomber ses trois premières victimes. Dès le 25 mars, de nombreuses villes organisent des manifestations en soutien aux habitants de Deraa. Ces manifestations se transforment en un immense mouvement de protestation.

Dès le début, Amnesty International (AI) suit la question de près, publie des communiqués de presse dès le 18 mars dénonçant la violence de la répression et demande au Conseil de sécurité des Nations unies d'instaurer un embargo sur les armes, de geler les avoirs de Bachar el Assad et de saisir la Cour

pénale internationale de la situation en Syrie. AI publie son premier rapport le 6 juillet 2011, intitulé « *Terreur à Tell Kalakh* », sur le conflit.

La militarisation et l'internationalisation du conflit

En 2011

Face à la répression du régime une résistance armée s'organise progressivement jusqu'à la création le 29 juillet de « *l'Armée syrienne libre (ASL)* » dirigée par un colonel syrien réfugié en Turquie.

La résistance s'organise aussi au plan politique : le 2 octobre des opposants, réunis à Istanbul forment le *Conseil national syrien*. Les oppositions syriennes militaires et politiques tentent de s'organiser avec le soutien de quelques pays (Turquie, Arabie saoudite, Etats-Unis, France...) mais se trouvent confrontées à l'appui indéfectible de la Russie et de l'Iran à Bachar el Assad.

Fin août, la commission des droits de l'homme de l'ONU décide l'ouverture d'une enquête internationale sur les violences en Syrie. AI publie un rapport dénonçant les décès en détention des suites de tortures, certaines victimes étant des enfants. Selon les chiffres de l'ONU, en décembre 2011, plus de 4000 personnes ont été tuées depuis le début des troubles.

En 2012

En février 2012, **Kofi Annan** est nommé envoyé spécial pour la Syrie des Nations Unies et de la Ligue arabe. En avril, le Conseil de sécurité de l'ONU adopte une résolution soutenant la mise en place du plan de paix de Kofi Annan qui exige la cessation de la violence, l'ouverture d'un processus politique et le respect des droits humains.

Le 30 juin **un accord est signé à Genève (Genève I)** sur les principes d'un processus de transition politique. L'accord maintient le flou sur le sort de Bachar el Assad et ne sera jamais appliqué. Dès le mois d'août, la population est victime des frappes aériennes aveugles et des tirs d'artillerie des forces armées du régime. Face à cette situation, Kofi Annan démissionne le 2 août. Il est remplacé par **Lakhdar Brahimi**.

AI publie des rapports dénonçant de nombreux cas d'homicides illégaux et de mauvais traitements infligés à des prisonniers par des groupes armés d'opposition dont l'ASL.

Les pays limitrophes de la Syrie subissent directement les conséquences du conflit syrien en raison de l'afflux des réfugiés arrivant en masse. Le Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR) appelle la communauté internationale et, en particulier les Etats européens, à accueillir davantage de réfugiés syriens.

En 2013

Début janvier 2013, les chiffres publiés par l'ONU font état d'au moins 60 000 morts et plus de 700 000 réfugiés.

Le 21 août 2013, nouvelle étape avec les attaques chimiques menées par le régime dans la Ghouta de Damas. Bien que la « ligne rouge » ait été franchie, l'hésitation de la communauté internationale permet à Bachar el Assad d'accepter la proposition russe de démantèlement de l'arsenal chimique syrien.

Au cours de cette même année, le soutien militaire de l'Iran au Gouvernement syrien, à travers notamment l'engagement du Hezbollah à partir de mai, se fait plus actif.

En 2014-2015

Plusieurs groupes se réclamant du fondamentalisme musulman commencent à opérer sur le terrain. Ainsi en janvier 2014, apparaît un groupe se désignant sous le nom d' *Etat islamique de l'Irak et du Levant*. Le 29 juin, il proclame un califat islamique en Syrie et en Irak et change de nom pour devenir **l'Etat islamique (Daech)** selon l'acronyme arabe). Il fait de Raqqa, ville de 300 000 habitants située au centre de la Syrie, sur les rives de l'Euphrate, sa capitale. En réponse à cette offensive du groupe islamiste, une coalition menée par les Etats-Unis a décidé d'intervenir au moyen de frappes aériennes.

Le 22 janvier 2014, s'ouvre la conférence de **Genève II** qui débouche sur un nouvel échec.

En septembre 2015 débute l'intervention militaire russe en Syrie.

Plusieurs résolutions ont été adoptées en 2014 et 2015 par le Conseil de sécurité :

-en février 2014, la résolution 2139 du Conseil de sécurité de l'ONU signée à l'unanimité qui demande à toutes les parties au conflit de lever immédiatement les sièges des zones civiles et exige que le gouvernement syrien autorise immédiatement un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave aux organismes humanitaires des Nations Unies. Cette résolution n'est pas appliquée et des révélations prouvent que le régime utilise la faim comme arme de guerre comme c'est le cas pour le camp palestinien de Yarmouk près de Damas.

-En juillet 2014, la résolution 2165, adoptée à l'unanimité qui décide de l'ouverture de quatre postes frontières en Syrie pour l'acheminement de l'aide humanitaire et crée un mécanisme de surveillance.

-En mars 2015, la résolution 2209 du Conseil de sécurité qui a condamné l'utilisation de produits chimiques toxiques, comme le chlore

-Le 18 décembre 2015, la résolution 2254 demande que les organismes humanitaires puissent accéder librement à toute personne dans le besoin et, en particulier, dans les zones assiégées et exige de toutes les parties qu'elles mettent fin à toutes attaques contre les populations civiles y compris celles dirigées contre les installations médicales ainsi qu'à l'emploi aveugle d'armes. Elle exige en outre le respect du droit international humanitaire et le respect des droits de l'homme.

-Le 22 décembre 2015 la résolution 2258 exige que les parties, en particulier les autorités syriennes, s'acquittent sans délai des obligations qu'imposent le droit international humanitaire ainsi que le respect des droits de l'homme. Elle souligne que l'impunité qui règne en Syrie contribue à la généralisation des violations des droits de l'homme, certaines des exactions commises en Syrie pouvant constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Aucune de ces résolutions n'a été mise en œuvre.

En 2016

Le 17 juillet l'armée syrienne encercle les quartiers orientaux d'Alep.

Un accord de cessez-le-feu signé par les USA et la Russie doit entrer en vigueur à partir du 10 septembre, premier jour de la fête de l'Aid el-Kébir. Il prévoit l'arrêt des combats sur plusieurs fronts et porte notamment sur Alep. Il prévoit aussi la « démilitarisation » de la route de Castello, au nord d'Alep, afin qu'elle permette d'apporter de l'aide humanitaire. Le cessez le feu est rompu le 19 septembre, aucune aide humanitaire à destination d'Alep n'aura été acheminée.

Après des bombardements intenses, un accord de cessez-le-feu pour permettre l'évacuation des civils et des combattants, a été conclu le 13 décembre mais les bombardements ont repris dès le

lendemain. Un nouvel accord est intervenu le 15 décembre permettant, dans un premier temps, l'évacuation des blessés et des civils mais le premier convoi a été l'objet de tirs de la part de l'armée syrienne et de milices pro-iraniennes faisant quatre blessés.

Le 19 décembre, le Conseil de sécurité a voté à l'unanimité la résolution 2328 prévoyant l'envoi d'observateurs onusiens chargés de superviser les évacuations d'Alep-Est et d'évaluer la situation des civils.

Le 21 décembre, l'Assemblée générale des Nations unies crée un « Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en république arabe syrienne depuis 2011 et d'aider à juger ceux qui en sont responsables ». Une commission d'enquête a été mise en place qui sera présidée par une ancienne magistrate française, Catherine Marchi-Uhel .

Les troupes du régime reprennent Alep le 22 décembre.

Dans sa résolution 2336 du 31 décembre, le Conseil de sécurité soutient l'initiative d'une réunion prévue à Astana, capitale du Kazakhstan, entre le gouvernement syrien et les représentants de l'opposition. Cette réunion est convoquée par la Russie et la Turquie avec le soutien de l'Iran. L'objectif est de consolider le cessez-le-feu décrété le 30 décembre et de permettre un accès des aides humanitaires aux zones assiégées.

En 2017

Le 23 janvier s'ouvrent les pourparlers d'Astana. La Russie et la Turquie se sont engagées à consolider le cessez-le-feu décrété le 30 décembre mais les affrontements reprennent entre rebelles modérés et djihadistes. La nouvelle conférence à Astana en février s'achève sans résultats.

En février, nouvelle rencontre à Genève (Genève 4) sous l'égide de l'ONU. Les belligérants acceptent un « agenda clair » incluant la gouvernance et la lutte contre le terrorisme. Un nouveau rendez-vous est prévu en mars. Mais plusieurs attentats perturbent l'agenda : l'attentat contre un lieu de pèlerinage chiite au sud de Damas, les attentats dans un tribunal et dans un restaurant de Damas.

Le 4 avril : le village de Khan Cheikhoun de la province d'Idleb est l'objet d'une attaque au gaz sarin qui a fait au moins 86 morts. En réponse à l'attaque chimique, les USA frappent une base aérienne en Syrie le 7 avril tuant quatre soldats.

Le 3 mai, une rencontre entre Poutine et Erdogan a été organisée à Sotchi au cours de laquelle les deux dirigeants se sont montrés favorables à la création de « zones de désescalade ». Selon Poutine, ces zones devront s'accompagner de zones d'exclusion aérienne « à condition qu'il n'y ait aucune activité militaire dans ces zones ».

La France a demandé que l'accord sur les « zones sécurisées » fasse l'objet d'un suivi international mais le régime syrien dénie tout rôle à l'ONU dans l'application de l'accord de désescalade : « *Nous n'acceptons pas que les Nations unies ou des forces internationales aient un rôle de surveillance dans l'application du memorandum* » signé par la Russie, l'Iran et la Turquie a déclaré le chef de la diplomatie syrienne.

Le 6 juin, les FDS (forces démocratiques syriennes, coalition arabo-kurde) pénètrent dans la ville de Raqqa par le quartier de Mechleb à l'est, marquant le début de la bataille pour libérer la ville. Le 26

juillet, les FDS contrôlaient 50 % de Raqqa. Selon les chiffres de l'ONU, 100 000 civils seraient pris au piège.

Du phosphore blanc a été utilisé au début de la bataille par la coalition dirigée par les Etats Unis.

6 août : Carla Del Ponte démissionne de la Commission d'enquête de l'ONU sur la Syrie. « *Je ne peux plus être dans cette commission qui ne fait absolument rien* » accusant les membres du Conseil de sécurité « *de ne pas vouloir établir la justice* ». Cette commission, présidée par le brésilien Paulo Pinheiro, a été créée en août 2011 par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Le 24 août, Amnesty International publie un rapport sur le sort des civils, au cœur du combat pour la ville de Raqqa. Les civils se retrouvent confrontés aux engins piégés et aux snipers de l'EI, qui cible quiconque tente de fuir, et au barrage incessant des tirs d'artillerie et des frappes aériennes des forces de la coalition que dirige les États-Unis, combattant aux côtés du groupe armé des Forces démocratiques syriennes (FDS). En outre, les forces gouvernementales syriennes appuyées par la Russie bombardent également les civils dans les villages et les camps situés au sud du fleuve, y compris en utilisant des bombes à sous-munitions interdites par le droit international.

3. QUELQUES FAITS ESSENTIELS

Le conflit en Syrie est le plus meurtrier de la région. Il a éclaté en réaction à la répression brutale, par le gouvernement de Bachar el Assad, des manifestations massives de 2011. Des crimes atroces sont commis à grande échelle et la moitié de la population est déplacée.

QUELQUES FAITS ESSENTIELS

- Le gouvernement de Bachar el Assad a brutalement réprimé les manifestations de masse qui ont débuté le 15 mars 2011. Cette réponse violente a déclenché le conflit armé le plus grave que la région n'ait jamais connu. Selon l'ONU, plus de 300 000 personnes ont perdu la vie. Les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre sont monnaie courante.
- **Réfugiés et personnes déplacées** : plus de 11 millions de personnes ont été contraintes de fuir leur foyer ; on compte environ 6.3 millions de déplacés internes en Syrie et 5 millions sont réfugiés à l'étranger, principalement en Turquie, au Liban et en Jordanie. Des dizaines de milliers de réfugiés originaires de Syrie ont également fui vers l'Europe, trop souvent au péril de leur vie.
- **Disparitions forcées** : d'après le Réseau syrien pour les droits humains (SNHR), environ 75 000 personnes ont été arrêtées par les forces de sécurité du gouvernement et sont désormais portées disparues, détenues dans des centres de détention non-officiels. D'autres personnes ont été emprisonnées pour avoir aidé des personnes jetées sur les routes par les combats, ou pour avoir parlé de la situation en Syrie. Des avocats, des médecins et des journalistes ont été incarcérés simplement pour avoir fait leur travail.

- **Torture, détention** : depuis plusieurs dizaines d'années, les forces gouvernementales recourent à la torture pour écraser les dissidents. Depuis 2011, les violences envers les détenus ont augmenté en ampleur et brutalité. Selon l'ONG Human Rights Data Analysis Group, plus de 17 000 personnes⁴ sont mortes en détention depuis 2011 à cause de la torture, du manque de nourriture et de soins. Ceci constitue une véritable politique d'Etat et un crime contre l'humanité. À cela se rajoutent des milliers de personnes exécutées à Saidnaya, terrible prison dans le nord de Damas.
- **Les civils ciblés** : les forces gouvernementales et leurs alliés russes ont mené des attaques aveugles et des attaques visant directement des civils et des biens à caractère civil, procédant à des frappes aériennes et à des tirs d'artillerie qui ont fait des milliers de victimes civiles. Selon certaines sources, les forces gouvernementales ont également utilisé des agents chimiques. Elles ont par ailleurs tenu de longs sièges contre des civils qui se sont retrouvés piégés et privés d'accès à des biens et services de première nécessité.

Le groupe armé État islamique (EI) a assiégé des civils et mené des attaques aveugles ou visant délibérément des civils, et il aurait utilisé dans certains cas des agents chimiques ; il a également commis de nombreux homicides illégaux et réduit des milliers de femmes et de filles en esclavage sexuel, entre autres exactions.

D'autres groupes armés non étatiques ont procédé à des tirs d'artillerie aveugles et assiégé des zones majoritairement peuplées de civils.

Les forces conduites par les États-Unis ont procédé à des frappes aériennes contre l'EI et d'autres cibles, provoquant la mort de plusieurs centaines de civils.

- **Justice** : alors que la Cour Pénale Internationale est bloquée depuis des années en raison du veto russe et chinois, il existe d'autres moyens pour essayer de briser la spirale d'impunité pour les crimes commis en Syrie. Il est indispensable que les responsables rendent des comptes. En parallèle aux actions pour faire cesser le bain de sang en Syrie, il est indispensable de mettre un terme à l'impunité des auteurs d'atrocités de masse. Pour traduire en justice les personnes responsables de ces crimes contre l'humanité et de ces crimes de guerre, il existe deux alternatives :
 - Le nouveau mécanisme établi par l'Assemblée générale des Nations unies le 21 décembre 2016 permet de recueillir et d'analyser des éléments de preuves concernant des atteintes au droit international humanitaire et au droit relatif aux droits humains. Cela pourrait faciliter et accélérer des procédures pénales équitables et indépendantes à l'encontre des personnes responsables. La France doit soutenir la mise en place et le financement du mécanisme indépendant, international et impartial créé par l'Assemblée générale de l'ONU.
 - La compétence universelle : nous demandons à la communauté internationale d'enquêter collectivement et d'engager des poursuites pour les exécutions extrajudiciaires, la torture, les disparitions forcées et les autres crimes de droit international commis en Syrie depuis 2011, notamment par l'exercice de la compétence universelle et par l'application des législations nationales permettant de traduire les auteurs présumés en justice. La compétence universelle est une possibilité qu'ont les

⁴ Cela veut dire, environ 300 personnes par mois. Nous avons recensé environ 45 morts en détention par an entre 2001 et 2011

Etats de poursuivre les auteurs de crimes contre l'humanité, crimes de guerre ou de génocide quels que soient le lieu où le crime a été commis et la nationalité des auteurs ou des victimes. En France, le législateur a entravée l'exercice de la compétence universelle en mettant en place des « verrous » qui la rendent difficile à exercer.

4. AGGISONNS

Actions recommandées - ce que vous pouvez faire vous et le public !

Débats

Vous pouvez contacter l'exploitant du cinéma avec lequel vous travaillez habituellement pour organiser des débats autour de la projection du film. Vous pouvez également organiser des réunions publiques autour du film en dehors de toute salle de cinéma.

Objectif de ces interventions

Communiquer autour de la situation des droits humains en Syrie.

Documentation

N'hésitez pas à citer le site dédié aux conflits armés d'Al France aux personnes qui vous en font la demande ; elles pourront y trouver plus d'informations (l'actualité, les actions en cours, des rapports, des communiqués de presse et des vidéos) : <https://www.amnesty.fr/conflits-armes-et-populations>

-- MERCI POUR VOTRE ENGAGEMENT !!! --

5. ANNEXE

Quelques communiqués de presse 2017 (pour plus d'info, visitez www.amnesty.fr/Crises-et-conflits-armes/Presentation)

24 août 2017

Syrie. Les civils qui tentent de fuir l'offensive contre l'État islamique à Raqqa sont pris au piège d'un « labyrinthe mortel »

Des milliers de civils pris au piège à Raqqa, dans le nord de la Syrie, se retrouvent au cœur des combats alors que la bataille pour reprendre le contrôle de la ville entre dans sa phase finale, a déclaré Amnesty International au terme d'une enquête approfondie menée sur le terrain. Les belligérants doivent accorder la priorité à la protection des civils et créer des couloirs d'évacuation sûrs pour qu'ils puissent quitter le front.

Dans un rapport rendu public le 24 août, Amnesty International relate que des centaines de civils ont été tués ou blessés depuis qu'une offensive a été lancée en juin pour reprendre la « capitale » et principal bastion du groupe armé se désignant sous le nom d'État islamique (EI).

Des victimes et des témoins ont raconté à Amnesty International qu'ils se retrouvent confrontés aux engins piégés et aux snipers de l'EI, qui cible quiconque tente de fuir, et au barrage incessant des tirs d'artillerie et des frappes aériennes des forces de la coalition que dirige les États-Unis, combattant aux côtés du groupe armé des Forces démocratiques syriennes (FDS). En outre, des victimes ont raconté que les forces gouvernementales syriennes appuyées par la Russie bombardent également les civils dans les villages et les camps situés au sud du fleuve, y compris en utilisant des bombes à sous-munitions interdites par le droit international.

« Alors que la bataille pour arracher Raqqa à l'État islamique s'intensifie, des milliers de civils sont pris au piège dans un labyrinthe mortel où ils essuient les tirs de toutes parts. Sachant que l'EI utilise des civils comme boucliers humains, les forces des FDS et de la coalition doivent redoubler d'efforts pour protéger les civils, notamment en s'abstenant de mener des frappes disproportionnées ou sans discrimination et en créant des passages sûrs leur permettant de quitter la ville, a déclaré Donatella Rovera, conseillère pour les situations de crises à Amnesty International, qui a dirigé l'enquête sur le terrain.

« La situation va devenir encore plus dangereuse, alors que la bataille atteint sa phase finale dans le centre de la ville. Il est possible de faire davantage – et il le faut – pour préserver la vie des civils pris au piège du conflit et faciliter leur évacuation en toute sécurité loin du champ de bataille. »

Le 6 juin, les FDS et les forces de la coalition ont lancé la phase finale de l'opération visant à reprendre le contrôle de Raqqa, aux mains de l'EI. Mi-juillet, les forces syriennes épaulées par la Russie ont lancé des frappes aériennes contre des villages et des camps pour personnes déplacées, au sud de la ville. Des centaines de civils ont été tués ou blessés dans des attaques menées par toutes les forces en présence depuis le début de ces nouvelles offensives.

On ignore combien de civils sont encore pris au piège dans la ville de Raqqa. L'ONU estime qu'ils sont entre 10 000 et 50 000. Beaucoup, sans doute la plupart, seraient retenus comme boucliers humains dans la vieille ville et d'autres quartiers contrôlés par l'EI.

L'« enfer » des frappes incessantes

Les civils encore assiégés à Raqqa sont très exposés aux intenses tirs d'artillerie et aux frappes aériennes plus limitées que mènent les forces de la coalition en se basant sur les coordonnées fournies par les FDS combattant sur le terrain.

Parmi les civils qui ont pu quitter la ville, beaucoup ont déclaré que ces attaques incessantes et souvent imprécises se traduisent par une forte hausse du nombre de victimes civiles ces dernières semaines et ces derniers mois.

Daraiya, à l'ouest du centre de la ville de Raqqa, est l'un des quartiers qui a été lourdement bombardé par les forces de la coalition, notamment du 8 au 10 juin.

Un habitant de Daraiya a raconté : « C'était l'enfer, de nombreux obus ont frappé le quartier. Les habitants ne savaient pas quoi faire pour survivre. Certains couraient d'un endroit à un autre... et ont fini par se faire bombarder. Les FDS et la coalition ne savaient-ils pas que l'endroit était plein de civils ? Nous étions coincés là... parce que Daesh [EI] ne nous laissait pas partir. »

Un autre habitant a raconté qu'une dizaine d'obus ont frappé un quartier de maisons à un seul niveau à Daraiya le 10 juin, tuant au moins 12 personnes dans plusieurs habitations, dont un homme de 75 ans et un bébé de 18 mois : « Les obus frappaient une maison après l'autre. C'était indescriptible, on aurait dit la fin du monde – le bruit, les gens qui hurlent. Je n'oublierai [jamais] ce carnage. »

Par ailleurs, des victimes ont déclaré à Amnesty International que les forces de la coalition prennent pour cibles les bateaux qui traversent l'Euphrate, l'une des seules voies sûres pour les civils qui tentent de fuir la ville.

Le 2 juillet, le commandant de la coalition, le lieutenant-général américain Stephen J. Townsend, a déclaré au New York Times : « Nous abattons tous les bateaux que nous repérons. » Les forces de la coalition ont largué des tracts en mars 2017, avertissant : « Daesh utilise des bateaux et des ferries pour transporter des armes et des combattants – n'utilisez ni bateaux ni ferries, les frappes aériennes vont commencer. »

« La traversée du fleuve est l'une des principales voies d'évacuation pour les civils qui fuient le conflit à Raqqa. Frapper " chaque bateau " – en se fondant sur l'hypothèse erronée qu'il transporte des combattants de l'EI ou des armes – est un acte mené sans discrimination et interdit par les lois de la guerre », a déclaré Donatella Rovera.

Pris au piège des combats

L'EI met en œuvre diverses stratégies pour empêcher les civils de fuir Raqqa, notamment en les utilisant comme boucliers humains. Les combattants de l'EI posent des mines terrestres et des engins piégés le long des itinéraires permettant de sortir de la ville, installent des postes de contrôle autour de la ville pour limiter les déplacements et tirent sur ceux qui tentent de s'enfuir.

La ligne de front étant très mouvante, les civils sont particulièrement exposés.

Mahmouda, une habitante qui a fui le quartier de Daraiya, a déclaré à Amnesty International : « La situation était terrible... L'EI ne nous laissait pas partir. Nous n'avions ni nourriture, ni électricité. Les espions au service de la police religieuse étaient nombreux. Ils nous assiégeaient avec des snipers. Si vous êtes touché par un sniper, vous mourez chez vous. Il n'y a aucun médecin. »

Alors que la bataille entre dans sa phase finale, la situation pour les civils s'aggrave.

Reem, une autre habitante de Daraiya, a expliqué que les combattants de l'EI ont commencé à obliger les gens à s'installer dans l'enceinte de la vieille ville, où ils sont censés se retrancher : « Ils

[l'EI] sont revenus frapper à notre porte et nous ont dit que nous avons une demi-heure pour nous rendre dans la vieille ville. Si vous refusez, ils vous accusent d'être un agent du PKK [Parti des travailleurs du Kurdistan] et menacent de vous conduire en prison. »

« En s'infiltrant dans les quartiers civils à Raqqa et en se servant des civils comme boucliers humains, les combattants de l'EI noircissent encore leur terrible bilan en matière de violations systématiques et flagrantes des lois de la guerre », a déclaré Donatella Rovera.

Des bombes à sous-munitions interdites

Tandis que les civils à Raqqa paient le prix fort des combats, les villageois dans les zones contrôlées par l'EI au sud de l'Euphrate subissent l'offensive des forces gouvernementales syriennes appuyées par la Russie, qui ont lancé des frappes aériennes aveugles à partir de mi-juillet, tuant au moins 18 civils et en blessant bien davantage.

D'après la description détaillée faite à Amnesty International par des victimes, les forces gouvernementales syriennes ont largué des bombes à sous-munitions prohibées par le droit international, ainsi que des bombes non guidées sur des zones où les civils déplacés par le conflit s'étaient réfugiés dans des campements de fortune, le long des canaux d'irrigation, près de l'Euphrate.

Plusieurs témoins ont raconté que les forces russes ont largué quatre bombes à sous-munitions sur le camp de Sabkha le 23 juillet, tuant une dizaine de civils, dont un bébé de 18 mois. Trente autres personnes ont été blessées.

« Nous savons qu'il s'agissait de bombes à sous-munitions parce que nous n'avons pas entendu une grosse explosion à un endroit, mais plein de petites explosions sur une très large zone. Les explosions ont mis le feu aux tentes, et nous avons tout perdu », a déclaré Zahra al Mula, qui a perdu quatre membres de sa famille dans cette attaque.

Le lendemain, d'autres bombes à sous-munitions ont été larguées sur le camp de Shuraiyda, situé à deux kilomètres à l'est. Amnesty International a rendu visite à des victimes dans un hôpital local, dont Usama, un adolescent de 14 ans grièvement blessé à l'abdomen et aux membres. Il a perdu sept proches dans l'attaque.

Des habitants des villes situées au sud de Raqqa ont raconté avoir fui des frappes aériennes menées sans discrimination dans la zone mi-juillet.

« Ceux qui sont assiégés à Raqqa sont en butte à de terribles violences aux mains de l'EI – cela ne fait aucun doute. Toutefois, les violations commises par l'EI n'amenuisent pas les obligations internationales des autres belligérants en matière de protection des civils. Il s'agit notamment de choisir des cibles légitimes, de ne pas mener de frappes disproportionnées ou sans discrimination, et de prendre toutes les précautions possibles pour réduire au minimum les dommages causés aux civils », a déclaré Donatella Rovera.

2 août 2017

Syrie. L'exécution extrajudiciaire de Bassel Khartabil est une illustration sinistre des horreurs commises dans les prisons syriennes

Réagissant aux informations faisant état, le 2 août, de l'exécution du militant syro-palestinien Bassel Khartabil, Anna Neistat, directrice de la recherche à Amnesty International, a déclaré :

« Cette nouvelle nous attriste et nous révolte profondément. Bassel Khartabil restera dans nos mémoires comme un exemple de courage, lui qui a pacifiquement combattu pour la liberté jusqu'à la fin. Nos pensées vont à sa famille.

« La mort de Bassel Khartabil est une illustration sinistre des horreurs commises chaque jour dans les prisons syriennes. Les dizaines de milliers de personnes actuellement enfermées dans les centres de détention du gouvernement syrien sont soumises à la torture, à des mauvais traitements et à des exécutions extrajudiciaires. Ces agissements constituent indubitablement des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. »

Les proches de Bassel Khartabil [ont annoncé sa mort](#) le 1er août 2017, après avoir été informés du fait qu'il avait été tué en 2015 à la suite d'un « procès » et d'une « peine de mort » prononcée par un tribunal militaire opérationnel d'Al Qaboun, à Damas, dans le cadre d'une procédure secrète. Ces tribunaux sont connus pour conduire des procès à huis clos qui ne respectent pas les critères minimaux fixés par les normes internationales pour des procès équitables.

Bassel Khartabil a été arrêté le 15 mars 2012 par le service de renseignement de l'armée syrienne, et maintenu en détention au secret pendant huit mois avant d'être transféré dans la prison d'Adra en décembre 2012. Il est resté à Adra jusqu'au 3 octobre 2015, date à laquelle il a réussi à informer sa famille de son transfert dans un lieu non révélé. On ignorait depuis où il se trouvait.

« Nous demandons au gouvernement russe d'user de son influence auprès des autorités syriennes pour que cette situation intolérable prenne fin. Elles doivent autoriser des observateurs indépendants à visiter les lieux de détention dans toute la Syrie et veiller à ce qu'une enquête soit menée. Des milliers de vies sont en jeu. »

Complément d'information

Bassel Khartabil est né et a grandi en Syrie au sein d'une famille palestinienne. Il était développeur de logiciels et un militant de premier plan défendant la liberté d'expression. Bassel Khartabil a utilisé, avant son arrestation, son savoir-faire technique pour promouvoir la liberté de parole et l'accès à l'information *via* internet. Il a remporté de nombreuses récompenses, notamment le prix Index 2013, dans la catégorie Censorship Digital Freedom Award, pour avoir utilisé la technologie afin de promouvoir un Internet ouvert et libre, et le magazine *Foreign Policy* l'a distingué en le plaçant dans le top 100 de son classement des Global Thinkers 2012 « pour avoir réclamé avec insistance, envers et contre tout, une révolution pacifique en Syrie. »

25 juillet 2017

Liban. L'enquête sur la mort de réfugiés syriens en détention aux mains de l'armée doit être approfondie

Les autorités libanaises doivent divulguer l'ensemble des résultats de leur enquête sur la mort de quatre réfugiés syriens, a déclaré Amnesty International après que le procureur militaire du Liban a indiqué le 24 juillet qu'un rapport d'expertise médico-légale concluait que ceux-ci étaient décédés des suites de « causes naturelles ». Ces hommes sont morts après avoir été arrêtés lors d'une opération militaire dans la ville d'Arsal le 30 juin 2017.

D'après une expertise médico-légale sur des photos montrant les corps de trois des quatre hommes décédés, demandée par Amnesty International, ceux-ci présentent des traces de coups récents et de traumatismes sur la tête et les membres laissant penser qu'ils pourraient avoir été torturés.

« Il est extrêmement important que l'ensemble des résultats du rapport d'expertise commandé par le procureur militaire soient rendus publics et accessibles aux avocats et aux familles des victimes, a déclaré Lynn Maalouf, directrice des recherches pour le Moyen-Orient à Amnesty International.

« L'analyse médico-légale indépendante des photos des corps obtenue par Amnesty International laisse craindre que ces hommes n'aient été soumis à la torture ou à d'autres mauvais traitements en détention. Aux termes des normes internationales, tous les détails du rapport d'expertise médico-légale officiel doivent être divulgués. Si la torture est jugée comme la cause de la mort, l'armée libanaise doit prendre les mesures nécessaires pour que les responsables présumés soient traduits en justice dans le cadre d'un procès équitable. »

Avant l'annonce du procureur militaire, une déclaration publiée par l'armée le 4 juillet affirmait que ces quatre hommes, Anas Hussein al Hasiki, Mustafa Abdulkarim Abse, Khaled Hussein el Mleis et Othman Merhi el Mleis, étaient décédés des suites de « maladies chroniques » et des « conditions climatiques ». Amnesty International a consulté des rapports d'un médecin légiste de l'hôpital de Riyak, datés des 1^{er} et 2 juillet 2017, qui indiquent que deux des hommes sont morts d'une crise cardiaque et un autre d'un accident vasculaire cérébral (AVC) et que leurs corps ne présentent aucune trace de violence physique.

Ces deux rapports et la déclaration du procureur militaire selon laquelle ces hommes sont morts de « causes naturelles » ne correspondent pas aux conclusions d'Amnesty International.

Selon les informations recueillies par Amnesty International, l'un des Syriens décédés, Anas Hussein al Hasiki, a été arrêté à son appartement près du camp d'al Qariya lors de l'opération militaire. Il a été conduit au centre de détention de Riyak, où il a été battu plusieurs fois par des soldats devant d'autres détenus. Selon des témoins, il a été passé à tabac à trois reprises, au point de perdre connaissance à chaque fois. La dernière fois, les soldats qui le frappaient ont tenté de le réveiller en lui mettant de l'eau dans la bouche mais n'ont pas réussi à le ranimer. Il est mort quelques heures après.

Les tentatives des avocats représentant les familles de trois des hommes décédés pour établir la cause de leur mort ont été mises à mal par les autorités militaires. Alors qu'ils avaient obtenu une décision de justice ordonnant qu'un autre médecin légiste examine les corps et analyse des prélèvements médicaux, ces derniers leur ont été confisqués par les services de renseignement de l'armée le 6 juillet. Le parquet militaire a par la suite annoncé qu'il avait ouvert sa propre enquête et désigné trois médecins légistes pour examiner les corps. Cependant, les avocats représentant les familles n'ont jamais été informés des résultats de ces examens. Ni eux, ni les familles n'ont reçu une copie du rapport d'expertise médico-légale rédigé par les trois médecins légistes.

Amnesty International engage les autorités libanaises à diligenter une enquête impartiale sur la mort de ces quatre hommes en détention, ainsi que sur les autres allégations faisant état d'arrestations et de détentions arbitraires, d'actes de torture et d'autres mauvais traitements. Les auteurs présumés de tels agissements doivent être immédiatement suspendus des opérations militaires dans l'attente des conclusions de ces enquêtes.

« Nous comprenons que les autorités libanaises ont pour obligation de contrer les menaces pour la sécurité et de protéger la population des attentats meurtriers, mais elles doivent ce faisant respecter les garanties en matière de droits humains prévues par le droit international et veiller au respect de l'obligation de rendre des comptes pour les violations des droits humains commises par des membres de l'armée ou des forces de sécurité. »

Complément d'information

D'après les informations reçues par Amnesty International, des soldats de l'armée libanaise ont fait irruption dans les camps d'al Nour et d'al Qariya, situés à Arsal, vers 5 heures du matin le 30 juin 2017 dans le cadre de « raids préventifs ». Peu après, des résidents disent avoir entendu une explosion suivie de coups de feu. L'armée a alors envoyé des renforts, notamment des véhicules blindés qui ont détruit plusieurs tentes en entrant dans le camp d'al Nour. Selon des témoins, des soldats ont rassemblé tous les hommes et les garçons qui se trouvaient dans les tentes, y compris des enfants de moins de 18 ans et des hommes de plus de 60 ans, puis ils les ont attachés et forcés à s'allonger par terre. Amnesty International a vu des photos semblant montrer de nombreux hommes allongés par terre les mains liées derrière le dos pendant ces opérations.

Pendant les raids dans les camps d'al Nour et d'al Qariya, l'armée libanaise a arrêté et placé en détention plus de 350 hommes et garçons, dont des mineurs et des personnes âgées. Amnesty International s'est entretenue avec plusieurs sources dans la région qui ont indiqué que les personnes appréhendées n'ont pas été informées du motif de leur arrestation et n'ont pas pu contacter leurs proches, à qui leur lieu de détention n'a pas été communiqué. Selon ces sources, des détenus ont été insultés, frappés à plusieurs reprises avec divers objets et privés d'eau et d'accès à des sanitaires. Certains ont été battus avec un tuyau en caoutchouc sur le dos, la tête et les membres, ont reçu des coups de pied et ont été piétinés sur les côtes avec de lourdes bottes.

Des témoins ont également déclaré que les soldats avaient ordonné aux femmes de leur remettre leurs téléphones portables en les insultant. Ils auraient alors cassé certains des appareils et arraché les vêtements des femmes ayant refusé de donner leur téléphone ou tenté de le cacher. Amnesty International a été informée que des violations du même type ont été commises dans le camp d'al Qariya. Des réfugiés syriens vivant dans des appartements loués dans un immeuble proche du camp, appelé « le Mujama », ont également été arrêtés. Amnesty International ignore la raison de ces arrestations à grande échelle, mais elles ont eu lieu dans un contexte de montée des tensions et de la xénophobie envers les réfugiés syriens, et de déclarations appelant à leur retour en Syrie.

Le 15 juillet, l'armée libanaise a annoncé qu'elle avait arrêté 356 hommes pendant ces opérations, dont 43 avaient été relâchés et 257 déférés à la Direction générale de la sécurité générale pour des motifs liés à leur absence de statut légal au Liban. Elle a par ailleurs indiqué que 56 hommes avaient été déférés devant le parquet militaire pour avoir « commis différents types d'actes terroristes », notamment pour avoir participé à l'attentat perpétré en 2014 contre des bases militaires à Arsal et pour avoir été membres ou complices de groupes armés tels que le groupe se désignant sous le nom d'État islamique, le Front al Nosra et d'autres « organisations terroristes similaires ».

Les raids ont eu lieu deux semaines avant une opération de sécurité à Arsal visant des groupes armés présents à la frontière syrienne près de cette ville. Amnesty International a appelé les différentes

parties prenantes à ces combats à donner la priorité à la protection des citoyens libanais et des réfugiés syriens vivant dans les environs.

16 juin 2017

Syrie. Utilisation de phosphore blanc par la coalition dirigée par les États-Unis : un possible crime de guerre

L'utilisation par la coalition emmenée par les États-Unis de munitions au phosphore blanc dans la banlieue de Raqqa, en Syrie, est illégale et pourrait constituer un crime de guerre, a confirmé Amnesty International après avoir étudié soigneusement cinq vidéos des faits.

Ces vidéos, publiées en ligne les 8 et 9 juin 2017, montrent des tirs d'artillerie de la coalition utilisant de telles munitions sur les quartiers civils de Jezra et d'El Sebahiya. Le droit international humanitaire interdit d'utiliser du phosphore blanc à proximité de civils.

« L'utilisation de munitions au phosphore blanc par la coalition dirigée par les États-Unis met gravement en danger la vie des milliers de civils piégés dans la ville de Raqqa et aux alentours, et pourrait dans ces circonstances constituer un crime de guerre. Cette substance peut provoquer de terribles blessures en brûlant la chair et les os, et reste dangereuse pendant des semaines après son utilisation car des résidus peuvent se rallumer spontanément et atteindre des températures extrêmement élevées », a déclaré Samah Hadid, directrice Campagnes pour le Moyen-Orient à Amnesty International.

« Les forces dirigées par les États-Unis doivent enquêter immédiatement sur les tirs d'artillerie qui ont visé Jezra et El Sebahiya et prendre toutes les mesures possibles pour protéger les civils. L'utilisation de phosphore blanc dans des zones densément peuplées fait courir aux civils un risque inacceptable et s'apparente presque inmanquablement à une attaque menée sans discrimination. »

Amnesty International a vérifié et recoupé cinq vidéos rendues publiques les 8 et 9 juin 2017. Celles-ci montrent clairement, sous différents angles, du phosphore blanc exploser au dessus de ces zones et une pluie de particules de phosphore en combustion retomber sur des bâtiments de faible hauteur. L'utilisation répétée de phosphore blanc dans des conditions où des civils risquent d'entrer en contact avec des particules en combustion est contraire au droit international humanitaire.

Selon le groupe d'observateurs locaux « Raqqa est assassinée en silence » et d'autres sources locales, 14 civils ont été tués lors d'une des frappes. Des militants de « Raqqa est assassinée en silence » ont dit à Amnesty International que, outre la population civile, de nombreuses personnes déplacées ayant fui l'ouest de Raqqa avaient aussi trouvé refuge dans ces zones au moment de l'attaque.

Du phosphore blanc de fabrication américaine

Selon l'analyse réalisée par Amnesty International, les obus au phosphore blanc que l'on voit sur les images sont très probablement des M825A1 de 155 millimètres, fabriqués aux États-Unis.

Le phosphore blanc est le plus souvent utilisé pour créer un écran de fumée dense susceptible de dissimuler des mouvements de troupes aux forces ennemies, ainsi que pour marquer des cibles en vue d'une nouvelle attaque. Si son utilisation à ces fins n'est pas interdite, elle doit être entourée des plus grandes précautions. Cette substance ne doit en aucun cas être utilisée à proximité de civils.

« La protection des forces ne doit pas être prioritaire sur la protection des civils. La coalition emmenée par les États-Unis, ainsi que les Forces démocratiques syriennes, doivent s'abstenir d'utiliser des armes explosives puissantes et des armes imprécises dans des zones habitées, et doivent prendre toutes les mesures possibles pour protéger la population civile », a déclaré Samah Hadid.

Utilisation confirmée de phosphore blanc à Mossoul, en Irak

La coalition dirigée par les États-Unis a confirmé avoir récemment utilisé du phosphore blanc dans la ville irakienne de Mossoul, mais n'a pas confirmé l'utilisation de cette substance à Raqqa. À Mossoul, elle a affirmé avoir utilisé du phosphore blanc pour créer un écran de fumée afin d'aider les civils à fuir les zones de la ville contrôlées par le groupe armé se faisant appeler État islamique (EI).

Complément d'information

Les combats s'intensifient à Raqqa tandis que les Forces démocratiques syriennes, soutenues par la coalition emmenée par les États-Unis, cherchent à reprendre le contrôle de la ville à l'EI. Des centaines de milliers de civils restent pris au piège dans la ville et aux alentours.

Amnesty International surveille le comportement de toutes les parties au conflit à Raqqa, au regard de leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits humains qui s'applique.

5 mai 2017

Syrie. Des réfugiés risquent d'être massivement renvoyés dans un pays en guerre à la suite de la proposition faite à Astana de « zones de désescalade »

Réagissant à la proposition soutenue par la Russie de « zones de désescalade » en Syrie, signée par la Turquie et l'Iran et accueillie avec satisfaction par le gouvernement syrien, Lynn Maalouf, directrice des recherches au bureau régional d'Amnesty International à Beyrouth, a déclaré :

« Les pays accueillant des réfugiés syriens ne doivent pas se leurrer : cette proposition ne représente pas une occasion de renvoyer en Syrie les personnes qui cherchent refuge sur leur territoire.

« Le conflit en Syrie continue de faire rage, et des gens continuent chaque jour d'être tués, torturés et détenus de façon arbitraire. Les réfugiés ont le droit, au titre du droit international, d'être protégés contre un retour forcé dans leur pays tant qu'ils risquent réellement d'y subir de graves violations des droits humains. Les États qui accueillent des réfugiés ont l'obligation de ne pas renvoyer de force des réfugiés syriens en Syrie, où leur vie et leur liberté seraient menacées.

« Les "zones de désescalade" ne doivent pas être utilisées par les pays pour justifier la fermeture de leurs frontières et pour dénier aux personnes fuyant un conflit et la persécution le droit de demander l'asile. »

Cette proposition, présentée pour la première fois le 3 mai, a été rejetée par l'opposition syrienne qui s'est en conséquence retirée des négociations de paix parrainées par la Russie qui se tiennent à Astana, au Kazakhstan.

5 avril 2017

Syrie. Le Conseil de sécurité de l'ONU doit prendre des mesures décisives à la suite de l'attaque chimique dans la province d'Idlib

- ***Selon des experts, un agent neurotoxique de type gaz sarin a été lâché lors d'un raid aérien***
- ***Amnesty International a authentifié et analysé des dizaines de vidéos enregistrées sur le site de l'attaque***
- ***Il s'agit de l'attaque chimique la plus meurtrière enregistrée depuis 2013 et elle fait suite à l'utilisation d'autres armes chimiques et à de nombreux crimes de guerre commis au moyen d'armes classiques***

Les éléments de preuve réunis indiquent qu'un agent neurotoxique a été utilisé pour mener une attaque chimique aérienne qui a tué plus de 70 personnes et blessé plusieurs centaines de civils à Khan Sheikhoun, dans la province septentrionale d'Idlib, a révélé Amnesty International alors que le Conseil de sécurité de l'ONU tenait une réunion d'urgence à New York dans la matinée du 5 avril.

L'organisation demande au Conseil de sécurité d'adopter immédiatement une résolution permettant d'appliquer l'interdiction des attaques avec des armes chimiques, et de faciliter la traduction en justice des auteurs de ces crimes.

« Les membres du Conseil de sécurité, en particulier la Russie et la Chine, ont fait preuve de mépris à l'égard des vies humaines en Syrie en s'abstenant à plusieurs reprises d'adopter des résolutions qui auraient permis de prendre des sanctions contre ceux qui commettent des crimes de guerre et d'autres graves violations dans ce pays, a déclaré Anna Neistat, directrice générale des recherches à Amnesty International.

« Le Conseil de sécurité doit immédiatement voter en faveur d'une enquête sur cette attaque et contribuer à ce que les responsables soient déférés à la justice. S'il ne le fait pas, cela aura des conséquences catastrophiques, notamment parce que les gouvernements et les groupes armés en Syrie hésiteront encore moins à commettre des crimes de guerre contre les civils en utilisant des armes interdites ou classiques. »

Un grand nombre des victimes de cette attaque, qui a eu lieu vers 6 h 30 heure locale mardi 4 avril, ont manifestement été empoisonnées alors qu'elles dormaient dans leur lit. Des experts en armes chimiques qui collaborent avec Amnesty International ont confirmé que les victimes ont très vraisemblablement été exposées à un agent neurotoxique, ou à un composé organophosphoré tel que le sarin. Les experts pensent qu'il ne s'agit pas d'une attaque au chlore, alors que ce gaz a été utilisé par le passé durant le conflit en Syrie.

Preuves par vidéo

Amnesty International a également été en mesure d'authentifier plus de 25 enregistrements vidéo réalisés immédiatement après l'attaque à l'arme chimique. Certaines de ces vidéos sont d'une qualité suffisante pour permettre aux experts d'observer que les victimes ont les pupilles très contractées, ce qui est considéré comme un symptôme classique d'un empoisonnement par des produits neurotoxiques. Il a en outre été signalé que des membres du personnel médical ont souffert d'une exposition secondaire, ce qui correspond aussi à l'utilisation d'un agent neurotoxique. Dans certaines vidéos, les victimes n'ont pas de spasmes ni de mouvements saccadés, ce qui selon les experts indique des cas d'empoisonnement extrême. Dans d'autres vidéos, notamment des vidéos montrant des enfants, les patients tremblent.

Dans une vidéo qu'Amnesty International a pu corroborer à l'aide d'autres contenus disponibles, on voit les corps sans vie de neuf enfants étendus à l'arrière d'une camionnette de type pick-up. Ces enfants, des petites filles et des petits garçons, sont nus ou partiellement habillés ; ils sont manifestement morts dans leur lit. Leurs corps ne présentent aucun signe de traumatisme, ce qui correspond à un empoisonnement avec des substances chimiques.

Dans d'autres vidéos enregistrées dans des centres médicaux peu après l'attaque, on voit de nombreuses personnes être soignées pour des troubles respiratoires, ainsi que des images d'enfants et d'adultes décédés. On ne voit aucun signe manifeste de lésions sanglantes ou de blessures causées par des éclats d'obus.

« Il s'agit de l'attaque chimique la plus meurtrière enregistrée en Syrie depuis l'adoption par le Conseil de sécurité en septembre 2013 de la Résolution 2118 pour l'élimination des armes chimiques en Syrie, a déclaré Anna Neistat.

« L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et les Nations unies ont depuis conjointement confirmé que plusieurs attaques ont été commises avec des armes chimiques, autant par les forces gouvernementales que par des forces non gouvernementales. Il est désolant de constater que personne n'a été déféré à la justice. »

Entretiens avec du personnel médical dans la province d'Idlib

Amnesty International a interrogé un infirmier qui travaillait à l'hôpital d'Al Rahma le matin où l'attaque a eu lieu. Il se souvient avoir regardé sa montre à 6 h 20 du matin alors qu'il prenait son café et que tout avait été calme jusque-là.

« Le bruit de l'explosion était différent de d'habitude : avec mes collègues on a pensé que celle-ci n'avait pas explosé, à cause du bruit sourd que ça a fait, qui n'était pas un bruit d'explosion. Quelques minutes après, vers 6 h 35, les premières victimes ont été amenées, et ça n'a plus arrêté jusque vers neuf heures du matin. De très nombreuses personnes ont été amenées, mais à ce moment-là nous n'étions que quatre infirmiers à l'hôpital, et l'un de nous a lui aussi été contaminé. »

L'infirmier a également décrit des signes inhabituels :

« L'odeur est arrivée jusqu'à nous, ici dans le centre ; ça sentait la nourriture pourrie. Nous avons par le passé reçu des victimes d'attaques au chlore, mais là c'était complètement différent. Les victimes avaient vomi par le nez et par la bouche, c'était jaune foncé, et parfois ça virait au marron. Les fonctions respiratoires étaient paralysées, et les enfants mouraient plus vite que les adultes à cause de cela. Nous avons essayé de leur faire des injections [...] mais ça n'a pas marché. Les victimes n'arrivaient pas à avaler, elles avaient perdu connaissance, elles ne réagissaient pas du tout. »

« L'utilisation d'armes chimiques est strictement interdite par le droit international humanitaire et elle constitue un crime de guerre. La communauté internationale doit exprimer son indignation et prendre toutes les mesures possibles pour protéger la population syrienne et toutes les personnes à travers le monde contre de telles abominations », a déclaré Anna Neistat.

Un médecin qui travaille dans un hôpital spécialisé dans la chirurgie, à une cinquantaine de kilomètres du site de l'attaque, nous a lui aussi raconté ce qu'il s'est passé.

« Les victimes ont été amenées dans les hôpitaux les plus proches, et quand elles sont arrivées il était dans les huit heures du matin. L'attaque a eu lieu à 6 h 42 exactement. Les victimes, parmi lesquelles près de 70 morts, étaient près de 400 au total et elles ont été réparties dans les différents centres médicaux, et certaines ont été emmenées en Turquie. La plupart des victimes que nous avons reçues étaient encore en vie. Celles qui sont mortes n'étaient pas encore arrivées ici. Deux personnes amenées ici sont mortes à l'hôpital.

« Les victimes que nous avons reçues n'étaient pas toutes dans le même état ; certaines souffraient d'une paralysie musculaire et respiratoire, que nous avons essayé de traiter avec des tranquillisants et de l'atropine.

Des sécrétions blanches leur sortaient de la bouche et du nez. Certaines avaient totalement perdu connaissance. D'autres souffraient de graves douleurs musculaires.

Les enfants sont morts en premier, ils ne peuvent pas lutter contre ça. Nous avons un seul enfant qui, grâce à Dieu, a survécu. »

Complément d'information

Khan Sheikhoun est une petite ville située sur l'autoroute de Damas, dans la province rurale d'Idlib, qui est l'une des rares régions du nord-est de la Syrie se trouvant toujours sous le contrôle de l'opposition. Ces derniers mois, la province d'Idlib est devenue un point de rassemblement pour les personnes fuyant les violences à Alep et ailleurs. Elle est bombardée de façon sporadique par l'artillerie syrienne et lors de raids aériens depuis 2012. Les bombardements se sont récemment intensifiés, en réaction à une offensive surprise lancée par des groupes d'opposition armés dans la province de Hama. La coalition menée par les États-Unis a également lancé des attaques aériennes dans le gouvernorat d'Idlib.

Amnesty International a appelé à de nombreuses reprises le Conseil de sécurité des Nations unies à mettre fin au cycle de l'impunité et à saisir le procureur de la Cour pénale internationale de la situation en Syrie.

En février 2017, la Russie et la Chine ont opposé leur veto à un projet de résolution du Conseil de sécurité visant à prendre des mesures au titre du chapitre VII de la Charte des Nations unies en cas de « transfert ou de tout emploi non autorisés d'armes chimiques par quiconque en République arabe syrienne ».

Cette attaque rappelle aussi de façon tragique aux pays européens, qui se réunissent à Bruxelles pour étudier les pistes d'action pour la reconstruction de la Syrie, que toutes les discussions portant sur l'avenir du pays doivent être axées sur des mesures visant à faire respecter la justice et l'obligation de rendre des comptes.

4 avril 2017

Syrie. Justice et droits humains doivent être au cœur des discussions lors de la conférence de Bruxelles

Des porte-parole sont disponibles

Alors que des représentants de l'Union européenne, de l'ONU et de nombreux autres pays se réuniront à Bruxelles pour la conférence sur le « soutien à apporter à l'avenir de la Syrie et de la région », Ivona McGowan, directrice du bureau d'Amnesty International auprès des institutions européennes, les enjoint à garantir vérité, réparations et justice aux victimes du conflit et à leurs familles :

« Pour qu'une paix juste et durable puisse régner en Syrie, les dirigeants de la conférence de Bruxelles doivent veiller à ce que l'obligation de rendre des comptes soit au cœur de leurs discussions. Les victimes et les personnes ayant survécu aux atrocités de masse commises lors de ce conflit ont le droit à la vérité, à la justice et à des réparations.

« Ce conflit fait rage depuis de trop nombreuses années, et les forces gouvernementales ainsi que les groupes armés agissent comme s'il n'y avait aucune ligne rouge. Des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ont été commis lorsque des civils sont morts de faim dans des villes assiégées tandis que les convois humanitaires étaient bloqués sans pouvoir les atteindre, lorsque des civils ont été pris aveuglément pour cible dans leur maison par des attaques aériennes, et lorsque des centaines de milliers de prisonniers ont été torturés et victimes de disparition forcée. La communauté internationale a le devoir de garantir que les responsables rendent des comptes. »

Pour obtenir plus d'informations ou prendre rendez-vous pour un entretien, veuillez contacter Alison Abrahams à Bruxelles : aabrahams@amnesty.eu, +32 2 548 27 73 ou +32 483 680 812.

Complément d'information

L'ONU a envoyé un signal positif laissant espérer que les auteurs des crimes commis en Syrie ne resteront pas impunis : son Assemblée générale a adopté une résolution qui permettra d'instaurer un mécanisme d'enquête indépendant en Syrie. Le mécanisme aura la capacité de recueillir, conserver et analyser les preuves de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis en Syrie, dans le but d'enquêter et d'engager des poursuites contre les responsables présumés. L'objectif de ce mécanisme est de traduire en justice toutes les personnes soupçonnées d'avoir perpétré des violations des droits humains ou des crimes de droit international. Ce mécanisme doit encore être financé avant de devenir opérationnel.

En adoptant également la compétence universelle, les pays du monde entier ont la capacité de poursuivre en justice les responsables de crimes de droit international, même si ceux-ci sont étrangers ou que le crime a été commis en dehors de leur territoire, notamment en cas de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, de torture, de génocide, d'actes de terrorisme ou encore de disparitions forcées. De nombreux pays ont adopté la compétence universelle, et différents pays européens enquêtent sur des crimes de guerre commis en Syrie ou en Irak.

Le 15 mars, Amnesty International a lancé une campagne pour obtenir [justice pour la Syrie](#) en demandant aux Nations unies de veiller à mettre en place un mécanisme international efficace.

21 février 2017

Syrie. Les droits humains doivent être une priorité pour les négociations de Genève

(Genève, le 21 février 2017) – Les participants aux négociations de paix sur la [Syrie](#) qui reprennent sous l'égide de l'ONU le 23 février 2017 à Genève, doivent accorder un haut niveau de priorité à cinq points majeurs en matière de droits humains, ont déclaré le 21 février 40 organisations spécialisées dans la défense des droits humains ou d'autres questions. Ces priorités sont les suivantes : mettre fin aux attaques illégales ; garantir l'accès à l'aide humanitaire et la sécurité pour les civils qui s'enfuient ; les droits des détenus ; la justice ; et la réforme du secteur de la sécurité.

Il va être nécessaire, pour garantir le respect et la promotion des droits humains durant les phases de transition et d'après-conflit, d'introduire des modifications essentielles dans la législation et dans la Constitution afin d'inscrire dans la loi la protection des droits, ont déclaré ces organisations. Il s'agit notamment d'introduire dans la Constitution une disposition prévoyant que la Syrie est tenue de respecter toutes les lois et tous les traités internationaux qui ont été ratifiés. La transformation de la Syrie en un État respectueux des droits humains et de l'état de droit doit être un processus mené par la Syrie elle-même, avec des réformes transparentes découlant de consultations locales.

Les autres pays participant aux réunions organisées par l'ONU à Genève doivent user de leur influence sur les parties au conflit en Syrie pour garantir que les droits fondamentaux des Syriens soient bien inclus dans la liste des points examinés.

L'envoyé spécial des Nations unies en Syrie, Staffan de Mistura, a expliqué que les négociations porteront sur des points reflétant les objectifs mis en avant dans la Résolution 2254 de décembre 2015. Dans cette résolution, le Conseil de sécurité exprime son soutien pour la mise en place d'un gouvernement inclusif et non sectaire, la rédaction d'une nouvelle constitution, et des élections libres et équitables. Il insiste en outre sur la nécessité de « surveiller et vérifier le cessez-le-feu et mettre en place un mécanisme de communication des informations » ; appelle les parties à faciliter la distribution sans entraves de l'aide humanitaire et la remise en liberté de toute personne détenue arbitrairement ; et exige qu'il soit mis fin aux attaques contre les populations ou les biens civils ainsi qu'à l'usage des armes frappant sans discernement.

Mettre fin aux attaques illégales

Pendant que les parties aux négociations s'efforcent de parvenir à un accord de paix, tout accord de transition doit explicitement prévoir que les parties au conflit doivent respecter les lois de la guerre durant toute poursuite des combats. Tout accord doit inclure l'engagement du gouvernement syrien et des forces russes de cesser immédiatement d'utiliser des armes frappant sans discrimination telles que les armes à sous-munitions et les armes incendiaires, et de mettre fin aux attaques menées sans discrimination dans des zones habitées par des civils, et aux autres attaques illégales.

Les forces de l'opposition doivent aussi accepter de mettre fin aux attaques menées sans discrimination et aux autres attaques illégales, notamment aux attentats à la voiture piégée et aux tirs de mortier sur des zones civiles se trouvant sous le contrôle des forces gouvernementales. La coalition menée par les États-Unis doit prendre toutes les précautions nécessaires pour réduire au minimum les dommages causés aux civils et aux infrastructures civiles, et doit veiller à ce que les informations dignes de foi faisant état de victimes civiles donnent lieu à des enquêtes efficaces et impartiales et à ce qu'il en soit rendu compte publiquement.

Malgré le cessez-le-feu de fin décembre 2016, des attaques illégales continuent d'être menées, notamment à [Wadi Barada](#), non loin de Damas, à Idlib et ailleurs encore dans le pays. Très tôt le matin du 1er février, le bâtiment du Croissant-Rouge syrien à Idlib a été touché par une frappe aérienne qui a blessé le directeur de ce centre et gravement endommagé le bâtiment. Le 10 février, l'UNICEF a signalé qu'[au moins 20 enfants](#) avaient été tués dans des violences à Idlib, Al Zahraa, et à Al Waer, un quartier de Homs, ainsi que dans la Ghouta orientale, près de Damas.

Compte tenu des crimes de guerre et des violations massives et systématiques des droits humains commis de façon répétée par le gouvernement syrien, y compris avec une utilisation d'armes illégales, tous les États, y compris ceux qui participent aux négociations, doivent s'engager à cesser de transférer tout type d'armes, d'équipements connexes et de soutien logistique au gouvernement syrien jusqu'à ce que les abus cessent et jusqu'à ce que les responsables soient amenés à rendre des comptes. Les États doivent également cesser de fournir un tel soutien aux groupes d'opposition armés responsables de crimes de guerre ou d'atteintes aux droits humains massives et systématiques.

La coalition menée par les États-Unis doit pleinement tenir compte du fait que la coalition formée par la Syrie et la Russie a commis de façon répétée des crimes de guerre sous couvert de lutte contre le terrorisme, et veiller à ce que toute coopération avec la Russie pour combattre État islamique (EI) en Syrie n'entraîne pas la participation à de tels crimes.

Accès à l'aide humanitaire et évacuation en toute sécurité pour les civils

Aux termes du droit international humanitaire, toutes les parties à un conflit armé sont tenues de faciliter la fourniture rapide et sans entraves de l'aide humanitaire à tous les civils qui en ont besoin, et de permettre aux civils de quitter librement une zone en état de siège. Il est interdit d'affamer la population civile en tant que méthode de guerre. Selon [le Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU](#) (OCHA), en Syrie, 4,9 millions de personnes vivent dans des zones en état de siège ou difficiles d'accès. Les populations dans ces zones souffrent des bombardements, d'un manque d'aide humanitaire, de nourriture, d'eau et de soins médicaux.

Les forces gouvernementales et progouvernementales ainsi que les groupes d'opposition armés continuent d'assiéger des zones civiles, et la distribution de l'aide humanitaire continue d'être bloquée, malgré le cessez-le-feu. Les conditions de vie dans les zones assiégées par les forces gouvernementales et progouvernementales se sont rapidement dégradées, ce qui a obligé les civils à quitter ces secteurs.

Selon [l'OCHA](#), 4 millions de personnes à Damas et dans ses environs ont été privées d'eau potable, qui provenait de Wadi Barada et d'Ain el Fijah, alors sous le contrôle de l'opposition, « les infrastructures ayant été délibérément prises pour cible et endommagées ». Bellingcat, une organisation de citoyens journalistes d'investigation qui a enquêté sur les dommages subis par le système d'alimentation en eau, a conclu que « le scénario le plus probable est que le régime a été [responsable des dommages subis par](#) le système alimentation en eau de source. » La population civile de Damas a été privée d'eau potable pendant plusieurs semaines alors que les parties au conflit s'accusaient mutuellement de ces faits et négociaient un accord pour réparer les conduites d'alimentation.

En février 2014, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la Résolution 2139 concernant la distribution de l'aide humanitaire, appelant toutes les parties au conflit en Syrie à faciliter la distribution de cette aide dans toutes les régions du pays. Le gouvernement syrien ne la respectant pas, le Conseil a adopté le 14 juillet 2014 la Résolution 2165 autorisant les agences de l'ONU et leurs partenaires opérationnels à distribuer l'aide humanitaire en franchissant quatre frontières qui n'étaient pas contrôlées par le gouvernement syrien en plus de celles déjà utilisées. La Résolution 2165 a été [reconduite](#) en décembre 2016 jusqu'au 10 janvier 2018.

Alors que le gouvernement syrien ne respectait toujours pas les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur la distribution immédiate de l'aide humanitaire, le Conseil n'a pris aucune autre mesure, contrairement à ce qu'il avait affirmé dans sa Résolution 2165. Le 5 décembre, la Russie a une fois de plus utilisé son droit de veto pour bloquer l'action du Conseil de sécurité concernant la Syrie. Le projet de résolution bloqué visait à appeler à une suspension des hostilités durant sept jours à Alep et à obtenir un accès en toute sécurité pour la fourniture de l'aide humanitaire.

Les gouvernements concernés devraient pousser les délégations du gouvernement syrien et de l'opposition à s'engager immédiatement à permettre à tous les civils qui le souhaitent de quitter les zones assiégées, et à permettre un accès immédiat et sans entraves pour l'aide humanitaire avec un franchissement des frontières et des lignes de conflit.

Toutes les parties au conflit doivent s'engager à veiller à ce que toutes les évacuations de civils se fassent dans le respect du droit international humanitaire. L'ONU et les autres institutions doivent pouvoir se rendre dans les zones concernées pour surveiller les évacuations et en rendre compte. Les évacuations de civils doivent être volontaires, et ils doivent être évacués vers des endroits qu'ils ont choisis, et ceux qui ont choisi de rester doivent être protégés, tout comme ceux qui ont choisi de fuir.

Justice

Le 21 décembre 2016, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une résolution créant un mécanisme [pour faciliter les enquêtes sur les crimes graves](#) commis en Syrie depuis 2011, et faire en sorte que justice soit rendue après plusieurs années d'atrocités restées impunies. Les pays qui ont voté pour cette résolution sans précédent devraient soutenir ce mécanisme d'enquête, notamment en lui fournissant des moyens financiers pour l'aider à accomplir sa tâche. Les informations réunies par ce mécanisme et par d'autres entités, notamment la Commission d'enquête de l'ONU, seront essentielles pour les futurs processus nationaux et internationaux de reddition de comptes. Ces initiatives peuvent permettre de donner une certaine impulsion à la justice et de faire clairement savoir aux victimes syriennes de crimes graves que ces agissements ne resteront pas impunis.

Les parties au conflit, y compris le gouvernement syrien, doivent s'engager à coopérer avec ce mécanisme d'enquête et avec la Commission d'enquête de l'ONU.

La communauté internationale doit continuer d'œuvrer pour la construction des fondations d'une justice concrète et digne de ce nom sur le long terme. Les gouvernements qui soutiennent les mesures visant à donner un mandat en Syrie à la Cour pénale internationale (CPI) doivent rester résolus à obtenir justice pour les victimes, que ce soit au moyen du Conseil de sécurité de l'ONU, de l'Assemblée générale de l'ONU, du Conseil des droits de l'homme de l'ONU ou par tout autre moyen, notamment avec le recours à la compétence universelle. Les autres pays doivent clairement indiquer que la justice est une composante essentielle de toute paix à venir, y compris lors des négociations à Genève.

Les propositions visant à accorder l'immunité à des individus impliqués dans des crimes graves doivent être rejetées. Les parties doivent également s'engager à réexaminer et modifier toute disposition de la législation syrienne accordant l'immunité aux forces de sécurité, et à mener de vastes réformes pour équiper le pays d'un système judiciaire apte à connaître de crimes graves parallèlement à d'autres tribunaux, y compris la CPI éventuellement.

Il sera aussi nécessaire de mettre en place des mécanismes et programmes de recherche de la vérité afin de garantir l'obtention de réparations pour les victimes et leurs proches, et pour que les auteurs de tels actes soient écartés de toutes fonctions officielles. Tout accord doit comprendre un engagement de la part des parties aux négociations de mettre en place une commission nationale chargée de révéler ce qu'il est advenu des disparus et d'enquêter sur les actes de torture, les exécutions extrajudiciaires et les autres violations graves des droits humains.

Réforme du secteur de la sécurité et libération des prisonniers

Depuis le début du soulèvement en Syrie, les forces de sécurité ont procédé à des arrestations arbitraires, des détentions illégales, des disparitions forcées, des mauvais traitements et des actes de torture, et elles ont tué des milliers de personnes, en utilisant un vaste réseau de lieux de détention dans tout le pays. Parmi les personnes arrêtées figurent des manifestants pacifiques, des défenseurs des droits humains, et des militants ayant participé à l'organisation de manifestations et à leur enregistrement vidéo et en ayant rendu compte, ainsi que des journalistes, des travailleurs humanitaires, des avocats et des médecins.

Tout programme de transition doit inclure l'engagement de mettre en place un mécanisme indépendant de surveillance des hauts responsables actuels et potentiels des forces de sécurité. Tout haut responsable qui est présumé, au vu d'éléments de preuve, avoir participé à des crimes de droit international ou à d'autres graves atteintes aux droits humains doit être suspendu de ses fonctions et écarté de tout autre poste au sein des forces de sécurité durant l'enquête exhaustive qui devra être menée. À chaque fois qu'il existe des éléments de preuve suffisants, les suspects doivent être poursuivis en justice dans le cadre de procès équitables.

Les multiples services de sécurité de la Syrie doivent également être tenus de rendre des comptes à tout gouvernement de transition. Les parties doivent s'accorder sur la mise en œuvre de réformes des institutions visant à garantir que les violations des droits humains commises par le passé ne se répéteront pas.

Un grand nombre de manifestants pacifiques et de militants politiques et des droits humains se trouvent toujours en détention au secret, tandis que d'autres ont été jugés, parfois devant un tribunal militaire ou antiterroriste, pour avoir exercé leurs droits. Des groupes d'opposition armés, principalement dans les zones tenues par l'opposition dans le nord de la Syrie, ont aussi arrêté de façon arbitraire des journalistes, des travailleurs humanitaires, et des militants qui les avaient critiqués, entre autres personnes.

Tout accord doit comprendre l'engagement de libérer les prisonniers politiques, les journalistes, les travailleurs humanitaires et les militants des droits humains détenus par les parties, et de permettre à des observateurs indépendants de visiter les lieux de détention et de se rendre auprès de toutes les personnes privées de liberté. Pour garantir efficacement la mise en œuvre de ces mesures, une solution consisterait à créer une commission indépendante chargée d'examiner les cas des détenus, de contrôler la façon dont ils sont traités en détention, et de garantir leur remise en liberté. Afin d'accomplir correctement sa tâche, cette commission devra être autorisée à se rendre dans tous les lieux de détention.

Les parties doivent également s'engager à abroger ou modifier les lois qui répriment pénalement l'exercice des droits à la liberté d'expression, de réunion et d'association, y compris la loi de 2012 sur la lutte contre le terrorisme, qui sanctionne pénalement les activités militantes non violentes et l'opposition au gouvernement. Il est nécessaire d'inclure l'engagement explicite de ne pas arrêter ou poursuivre en justice les travailleurs humanitaires qui travaillaient dans des zones tenues par l'opposition, y compris ceux qui ont fourni une aide médicale aux malades et aux blessés – qu'il s'agisse de civils ou de combattants –, conformément aux lois de la guerre.

Les parties doivent aussi s'engager à incorporer dans la législation syrienne toutes les protections et garanties fondamentales pour les détenus prévues par le droit international, notamment l'interdiction de la détention arbitraire, l'obligation d'informer une personne arrêtée des motifs de son arrestation, et l'obligation de fournir aux détenus la possibilité de contester la légalité de leur détention devant un tribunal. Les personnes privées de liberté, quel que soit l'endroit où elles sont détenues, doivent pouvoir avoir régulièrement accès à des avocats, aux membres de leur famille et à des médecins.

10 février 2017

Rapport d'Amnesty International sur la prison de Saidnaya : réponse du président Bachar el Assad

En réaction à [l'interview accordée par le président Bachar el Assad à Yahoo News](#), dans laquelle il réfute les conclusions du récent [rapport](#) d'Amnesty International sur les pendaisons de masse et l'extermination à la prison militaire de Saidnaya en Syrie, Philip Luther, directeur des recherches et des actions de plaidoyer pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord à Amnesty International, a déclaré :

« Dans son interview, le président Bachar el Assad tente à plusieurs reprises de discréditer les conclusions d'Amnesty International. Cependant, il admet qu'il ne s'est pas rendu à la prison militaire de Saidnaya et ne fournit pas la moindre information sur ce qui s'y passe réellement.

« Il reconnaît que des exécutions se déroulent en Syrie, sans livrer aucun détail sur le nombre d'exécutions qui ont eu lieu à Saindaya ou ailleurs dans le pays.

« S'il n'a rien à cacher, le président Bachar el Assad doit sans délai autoriser des observateurs internationaux à se rendre à Saindaya et dans tous les autres lieux de détention en Syrie. Il doit aussi révéler la vérité sur le nombre d'exécutions. La Russie, qui a également réfuté publiquement les conclusions de ce rapport, doit user de son influence auprès des autorités syriennes en ce sens. »

07/02/2017

Syrie. Une enquête dévoile les pratiques secrètes du gouvernement à la prison de Saindaya : pendaisons de masse et extermination

Dans son nouveau rapport, Amnesty International dévoile la campagne d'exécutions extrajudiciaires orchestrée par le gouvernement syrien, qui a procédé à des pendaisons de masse à la prison de Saindaya. Entre 2011 et 2015, chaque semaine et souvent deux fois par semaine, des groupes englobant jusqu'à 50 prisonniers ont été sortis de leurs cellules et exécutés par pendaison. En cinq ans, pas moins de 13 000 personnes, pour la plupart des civils soupçonnés de s'opposer au régime, ont été pendues en secret à Saindaya.

Ce rapport, intitulé *Abattoir humain : pendaisons de masse et extermination à la prison de Saindaya, en Syrie*, révèle que le gouvernement traite délibérément de manière inhumaine les détenus de la prison de Saindaya, en leur infligeant des tortures répétées et en les privant systématiquement de nourriture, d'eau, de médicaments et de soins médicaux. Ces politiques d'extermination ont entraîné la mort d'un très grand nombre de prisonniers.

Ces pratiques, qui s'apparentent à des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, sont autorisées au plus haut niveau du gouvernement syrien.

« Les horreurs décrites dans ce rapport révèlent une campagne dissimulée et monstrueuse, autorisée au plus haut niveau du gouvernement syrien, visant à écraser toute forme de dissidence au sein de la population, a déclaré Lynn Maalouf, directrice adjointe pour la recherche au bureau régional d'Amnesty International à Beyrouth.

« Nous enjoignons aux autorités syriennes de mettre fin sans délai aux exécutions extrajudiciaires, à la torture et aux autres traitements inhumains dans la prison de Saindaya et dans toutes les prisons gérées par le gouvernement à travers le pays. La Russie et l'Iran, les plus proches alliés du régime syrien, doivent faire pression pour que cessent ces pratiques de détention meurtrières.

« Les prochains pourparlers de paix sur la Syrie à Genève ne sauraient passer ces conclusions sous silence. Mettre fin à ces atrocités dans les prisons de l'État syrien doit figurer à l'ordre du jour. L'ONU doit immédiatement ouvrir une enquête indépendante sur les crimes commis à la prison de Saindaya et exiger que des observateurs indépendants puissent se rendre dans tous les lieux de détention. »

D'après le rapport d'Amnesty International, les exécutions extrajudiciaires au cours de pendaisons de masse relevaient d'une pratique courante à la prison de Saindaya entre 2011 et 2015. Une à deux fois par semaine, des prisonniers, par groupes allant jusqu'à 50 personnes, étaient pendus au milieu de la nuit, dans le plus grand secret. Tout porte à croire que cette pratique régulière se poursuit à l'heure actuelle. En outre, de nombreux détenus ont été tués dans le cadre d'une politique d'extermination, qui impliquait une torture régulière et la privation systématique de nourriture,

d'eau, de médicaments et de soins médicaux. Par ailleurs, les détenus de la prison de Saidnaya doivent se plier à tout un ensemble de règles sadiques et déshumanisantes.

Les conclusions de ce rapport se fondent sur un travail de recherche poussé, mené sur une année, de décembre 2015 à décembre 2016. Au cours de ses recherches, Amnesty International s'est entretenue directement avec 84 témoins, dont des anciens responsables ou gardiens de la prison de Saidnaya, des anciens détenus, juges et avocats, ainsi que des experts nationaux et internationaux de la détention en Syrie.

D'après un précédent rapport d'Amnesty International publié en août 2016, plus de 17 000 personnes sont mortes dans les geôles syriennes en raison des conditions inhumaines et de la torture, depuis le début de la crise qui a éclaté en Syrie en 2011. Ce chiffre n'englobe pas les 13 000 morts causées par les exécutions extrajudiciaires exposées dans le présent document.

Rôle du tribunal militaire opérationnel

Aucun prisonnier condamné à la pendaison à la prison de Saidnaya n'a été jugé dans le cadre de ce qui pourrait ressembler à un véritable procès. Avant d'être pendues, les victimes ont droit à une procédure sommaire, qui dure une ou deux minutes, devant le soi-disant « tribunal militaire opérationnel ». Elle est si sommaire et arbitraire qu'il est impossible de la considérer comme une procédure judiciaire. Les témoignages d'anciens représentants du gouvernement, gardiens, juges et détenus ont permis à Amnesty International de se faire une idée précise de la procédure grotesque qui conduit aux pendaisons.

L'ancien juge d'un tribunal militaire syrien a ainsi déclaré que le « tribunal » fonctionne en dehors des règles s'appliquant au système légal syrien. « Le juge demande le nom du prisonnier et s'il a commis le crime concerné. Qu'il réponde oui ou non, il sera déclaré coupable... Ce tribunal n'a rien à voir avec l'état de droit. Ce n'est pas un tribunal », a-t-il déclaré.

Les condamnations prononcées par ce soi-disant tribunal se fondent sur de faux « aveux » extorqués sous la torture. Les détenus ne sont pas autorisés à consulter un avocat et n'ont pas la possibilité d'assurer leur défense – la plupart ont été soumis à des disparitions forcées, détenus dans des lieux secrets et coupés du reste du monde. Ceux qui sont condamnés à mort ne l'apprennent que quelques minutes avant d'être pendus.

Pendaisons de masse

Les pendaisons à Saidnaya se sont déroulées une à deux fois par semaine, habituellement le lundi et le mercredi, au milieu de la nuit. On assure aux détenus qui sont appelés qu'ils vont être transférés dans une prison civile en Syrie. Au lieu de cela, ils sont emmenés dans une cellule située au sous-sol de la prison, où ils sont violemment passés à tabac. Ensuite, ils sont transférés vers un autre bâtiment de la prison, toujours sur le site de Saidnaya, où ils sont pendus. Pendant tout le processus, les victimes gardent les yeux bandés. Elles ne savent pas quand ni comment elles vont mourir, jusqu'à ce que la corde leur soit passée autour du cou.

« Ils les laissent [se balancer] là pendant 10 à 15 minutes. Certains ne meurent pas parce qu'ils sont légers. Surtout les jeunes, car leur poids ne suffit pas pour les tuer. Des assistants les détachent alors et leur brisent la nuque », a déclaré un ancien juge qui a assisté aux pendaisons.

Des détenus emprisonnés dans les étages situés au-dessus de la « salle d'exécution » ont signalé qu'ils entendaient parfois le bruit de ces pendaisons.

« En collant l'oreille contre le sol, on pouvait entendre un bruit, comme une sorte de gargouillement. Cela durait environ 10 minutes... Nous dormions au-dessus de personnes en train de mourir étouffées. Cela me paraissait normal à ce moment-là », a déclaré « Hamid », ancien militaire arrêté en 2011.

Jusqu'à 50 personnes peuvent être pendues en une seule nuit. Les corps des victimes sont emportés en camion et enterrés secrètement dans des fosses communes. Leurs familles ne sont pas informées du sort qui leur a été réservé.

Politique d'extermination

Des victimes de Saidnaya ont livré des témoignages qui font froid dans le dos quant à la vie à l'intérieur de la prison. Ils évoquent un monde soigneusement pensé pour humilier, dégrader, rendre malade, affamer et au final tuer ceux qui s'y trouvent enfermés.

Ces récits poignants ont amené Amnesty International à conclure que les souffrances et les conditions terribles à Saidnaya étaient infligées délibérément dans le cadre d'une politique d'extermination.

Nombre des prisonniers ont déclaré avoir été violés ou parfois contraints de violer d'autres détenus. La torture et les coups sont infligés régulièrement en vue de sanctionner et d'humilier, entraînant souvent des lésions durables, des handicaps, ou la mort. Le sol des cellules est couvert de sang et de pus émanant des blessures des prisonniers. Les cadavres des détenus sont ramassés par les gardiens chaque matin, vers 9 heures.

« Chaque jour, il y avait deux ou trois morts dans notre aile... Je me souviens que le gardien nous demandait combien il y en avait. Il disait : « Cellule n° 1 – combien ? Cellule n° 2 – combien ? Et ainsi de suite... Une fois, les gardiens sont venus vers nous, sont entrés dans chaque cellule les unes après les autres, et nous ont frappés sur le crâne, la poitrine et la nuque. Ce jour-là, 13 personnes sont mortes dans notre aile de la prison », a déclaré « Nader », ancien détenu de Saidnaya.

La nourriture et l'eau sont régulièrement supprimées. Lorsque les gardiens apportent la nourriture, ils la jettent bien souvent sur le sol des cellules, où elle se mêle au sang et à la saleté. Les rares personnes qui arrivent à sortir de Saidnaya font en général la moitié du poids qu'elles avaient en arrivant.

Par ailleurs, Saidnaya est régie par son propre ensemble de « règles spéciales ». Les prisonniers ne sont pas autorisés à faire du bruit, à parler ni même à chuchoter. Ils sont contraints d'adopter certaines positions lorsque les gardiens entrent dans les cellules, et le seul fait de regarder les gardiens peut leur valoir la mort.

La communauté internationale, et en première ligne le Conseil de sécurité de l'ONU, doit prendre des mesures immédiates et urgentes, afin de mettre un terme à ces souffrances.

« Le Conseil de sécurité de l'ONU doit prendre une décision ferme. Il ne doit pas fermer les yeux sur ces crimes et doit adopter une résolution exigeant que le gouvernement syrien ouvre les portes de ses prisons à des observateurs internationaux. Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU doit immédiatement ouvrir une enquête indépendante sur ces graves violations du droit international, a déclaré Lynn Maalouf.

« On ne peut laisser se poursuivre le massacre de sang-froid de milliers de prisonniers sans défense, pas plus que les programmes élaborés avec soin de torture psychologique et physique en vigueur à l'intérieur de la prison de Saidnaya. Les responsables de ces crimes odieux doivent être traduits en justice. »